



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

**11**<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 12 septembre 2000, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### **Allocution de M. Patrick Leclercq, Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco.

*M. Patrick Leclercq, Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco, S. E. M. Patrick Leclercq, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Leclercq** (Monaco) : Qu'il me soit permis, d'abord, de vous féliciter très vivement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et d'exprimer la conviction que nos travaux seront conduits, sous votre autorité, avec la même hauteur de vues et l'extrême compétence dont vient de témoigner

la Présidente de votre pays, Mme Tarja Halonen, dans sa coprésidence du Sommet du millénaire, aux côtés du Président de la Namibie, M. Sam Nujoma. Mes félicitations et mes remerciements vont aussi au Secrétaire général qui ne cesse d'imprégner l'Organisation mondiale et tout le personnel international qu'il dirige des vertus de rigueur, de modération et d'intégrité dont il offre l'illustration au service des grands idéaux auxquels celle-ci s'identifie.

Ce sont ces mêmes idéaux que les chefs d'État et de gouvernement viennent de réaffirmer, avec leur confiance dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies à en assurer la promotion et le respect, pour autant que la communauté internationale apporte à celle-ci, par un engagement renouvelé, son nécessaire soutien.

Pour un petit État tel que Monaco, rien n'est plus important que ce rappel des principes qui doivent guider les relations entre États souverains dans un esprit d'égalité de dignité. Il ne s'agit pas de méconnaître les différences profondes qui peuvent exister entre les États sur le plan de leurs caractéristiques objectives comme sur celui de leur rayonnement ou de leur poids dans les affaires du monde. Mais il est bon que soit ainsi réaffirmé que chacun, aussi petit soit-il, a droit au respect et que tous se trouvent liés par les mêmes règles dans leurs comportements internationaux.

Une expérience historique de plus de sept siècles permet à Monaco de mesurer tout ce que représente une telle réaffirmation lorsqu'elle est soutenue par la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

détermination commune de tous nos États ici représentés. Pour sa part, la Principauté s'associe pleinement à cet élan ainsi donné par le Sommet du millénaire et entend, dans la mesure de ses moyens, contribuer à lui donner toutes ses virtualités.

Permettez-moi, avant d'en venir aux thèmes qui retiendront l'attention au cours de la présente session et auxquels Monaco porte un intérêt traditionnel, d'évoquer un sujet qui, à l'expérience, apparaît encore assez mal connu au moins dans ses réalités actuelles et qui n'est rien moins que la Principauté de Monaco elle-même.

C'est que, si sa notoriété extérieure paraît suffisamment établie puisque son nom suscite à travers le monde un large écho, elle est trop souvent l'objet d'une vision pour le moins partielle, sinon partielle, la Principauté actuelle ne se ramenant pas, il s'en faut, à quelques clichés non sans séduction mais tout imprégnés de relents archaïques.

C'est ainsi qu'on imagine encore volontiers que le Casino est la source principale des revenus de l'État; or, la redevance versée par la Société des Bains de Mer qui le gère ne représente que 4 % des recettes publiques, tout le reste de celles-ci étant le produit de l'impôt et, plus accessoirement, des revenus des biens publics. La vérité aujourd'hui est que la structure du budget monégasque, pour les recettes, ne se différencie guère globalement de celle de n'importe quel autre pays. Quant aux dépenses, nous pourrions faire envie à la plupart des pays puisque nous pouvons consacrer chaque année à l'investissement, c'est-à-dire à de grands travaux publics, un tiers de nos ressources.

S'agissant de l'activité de la Principauté, le sentiment spontané est qu'elle est essentiellement tributaire du tourisme. Nous nous réjouissons, bien sûr, de constater l'attrait qu'exerce Monaco dans ce domaine en accueillant quelque 6 millions de visiteurs par an. Mais la réalité, là aussi, contredit ce sentiment si répandu d'une vie économique suspendue à la fréquentation touristique. Celle-ci ne représente, en effet, qu'environ 10 % du chiffre d'affaires de la Principauté, l'essentiel étant constitué pour 40 % d'activités commerciales locales ou de négoce international, pour 20 % d'activités bancaires, pour 10 % aussi d'activités industrielles qui sont le fait aujourd'hui d'une centaine d'entreprises dans le domaine des hautes technologies et à caractère non polluant, le reste relevant de services divers.

Comme on le voit, Monaco, loin de pouvoir être identifié aujourd'hui à une sorte de survivance d'un temps révolu pour quelques privilégiés, a toutes les caractéristiques d'un pays à haut développement.

À cet égard, il faut souligner aussi combien la Principauté constitue pour sa région une très importante source d'emplois : alors que la population résidente s'élève à un peu plus de 30 000 personnes, la population active pour sa part atteint 38 000 personnes dont près de 30 000 résident à l'extérieur de Monaco et viennent chaque jour y travailler en bénéficiant pour elles-mêmes ou pour leur famille de tous les avantages sociaux et des équipements éducatifs, sportifs ou hospitaliers dont disposent les Monégasques eux-mêmes.

Monaco est sans nul doute un petit pays; mais ce n'est nullement un pays recroquevillé sur ce qui a fait son lustre passé pour l'entretenir avec soin comme on le ferait d'une pièce de musée. Tout au contraire, à Monaco on voit moderne et on voit grand, et c'est cette vision qui a permis d'en faire un État hautement développé, recourant volontiers aux techniques de pointe et à des travaux massifs qui lui ont, notamment, permis, par des emprises sur la mer, d'accroître son territoire de plus de 20 % au cours du règne de l'actuel Prince Souverain.

Bien entendu, une telle démonstration, pourtant fondée sur des faits incontestables, ne peut que susciter des réactions mettant en cause la source de cette prospérité. On en a recueilli récemment un écho qui a suscité l'incompréhension, voire l'indignation, dans la Principauté tant il laissait entendre qu'il y aurait une complaisance à l'égard de pratiques délictueuses. Cette Principauté, au contraire, s'est donné les moyens de les combattre et n'a cessé d'affirmer sa volonté de renforcer ces moyens pour répondre aux exigences du monde actuel.

C'est ainsi que toute activité étrangère est soumise à une autorisation gouvernementale qui n'est donnée qu'après des enquêtes approfondies; et les exemples de refus en Conseil de gouvernement sont quasi hebdomadaires. Le dispositif législatif et réglementaire dont la Principauté s'est doté lui permet, face aux errements qui se produiraient, d'engager les poursuites judiciaires et l'action administrative requises; on en a maints exemples. Dans le secteur des banques et de la finance, ce sont des contrôles permanents qui sont exercés en faisant appel aussi aux institutions compétentes du grand pays ami et voisin, c'est-à-dire la

France. La législation appropriée pour lutter contre le blanchiment d'argent est tout à fait similaire à celle adoptée dans les principaux États développés; et sur certains points, elle va même au-delà.

Monaco s'est, par ailleurs, doté d'un service d'information et de contrôle des circuits financiers afin, lorsqu'il y a lieu, d'en saisir les autorités judiciaires et de procéder à des échanges d'informations avec les services étrangers homologues. La Principauté ne s'identifie donc nullement à une zone de laissez faire propice à toutes sortes d'enrichissements, présentés par d'aucuns comme plus ou moins suspects, pas plus qu'elle ne justifie le qualificatif de « place financière opaque » sauf à penser que la transparence n'existe nulle part.

On voit aussi volontiers en elle un « paradis fiscal », comme si elle s'était employée à mettre en place artificiellement des mécanismes susceptibles d'attirer des capitaux flottants et des fortunes soucieuses d'échapper à la fiscalité de leur pays d'origine, alors que c'est en 1869, il y a près d'un siècle et demi, que les impôts directs ont été supprimés à Monaco, c'est-à-dire à un moment où il ne pouvait s'agir de concurrencer qui que ce soit, puisque l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'existait pratiquement nulle part. Le maintien de cette situation à notre époque place sans doute la Principauté parmi les pays de fiscalité « douce »; mais l'impôt n'y est pas absent puisque, comme je l'ai déjà indiqué, plus des deux tiers des ressources de l'État proviennent de contributions fiscales directes ou indirectes, c'est-à-dire, pour l'essentiel, de la T.V.A. et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Au total, Monaco s'affirme comme un État hautement développé et soucieux de participer à sa sphère naturelle, fondamentalement européenne, dans le respect des engagements internationaux visant à lutter contre ces fléaux actuels que constituent la criminalité financière et les flux d'argent sale, sources d'évidentes menaces pour l'équilibre des systèmes financiers. Comment peut-on penser qu'un petit pays aussi étroitement imbriqué dans l'économie de son voisinage puisse se soustraire aux disciplines qu'impose cette lutte? La Principauté est par nature solidaire de son environnement; elle l'est aussi par la volonté de ses dirigeants.

J'en reviens maintenant à ce qui fonde son action extérieure et qui traduit aussi sa condition de petit État aux ambitions concentrées sur quelques domaines où sa

tradition, son expérience et ses compétences peuvent apporter une plus-value à l'action internationale.

Une de ses priorités a toujours été constituée par l'action humanitaire et le développement social. On l'a vu encore lorsque, le 26 juin dernier, S. A. S. le Prince héréditaire de Monaco a signé, en présence du Haut Commissaire aux droits de l'homme, les deux protocoles consacrés respectivement à l'implication d'enfants dans les conflits armés et à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Ce qui a été fait en marge du Sommet mondial pour le développement social trouvera sa prolongation naturelle lors du Sommet mondial pour les enfants qui aura lieu l'an prochain et dont nous attendons notamment qu'il traite avec efficacité de la protection des enfants, premières victimes au sein des populations civiles en temps de guerre.

La Principauté s'attache également à apporter sa contribution au développement tant au niveau public qu'à celui des organisations non gouvernementales, très actives à Monaco où elles trouvent des soutiens particulièrement généreux de la part de tous ceux qui, y vivant, ressentent le devoir moral de contribuer à des actions de solidarité émanant d'un pays qui, par ailleurs, leur assure une existence privilégiée. Nous attendons de la Conférence qui traitera notamment, en mai prochain, de la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés et, plus encore, du sommet sur le développement durable, dit Rio + 10, une relance de la coopération internationale dans ces domaines si essentiels pour l'avenir de l'humanité, coopération dont on peut d'ailleurs regretter qu'elle marque quelque peu le pas à l'heure actuelle.

Il va de soi que les questions d'environnement auxquelles Monaco n'a cessé de porter une attention prioritaire, qu'il s'agisse du milieu ambiant ou de l'environnement marin, puisque celui-ci la touche au premier chef en tant que pays riverain de la Méditerranée, continueront non seulement d'être suivies mais aussi de susciter des initiatives de notre part dans la ligne de toutes celles que nous avons su promouvoir.

Je ne peux par ailleurs que revenir sur la part que la Principauté entend prendre, dans toutes les instances appropriées, au renforcement de la lutte contre ces graves fléaux de notre temps que constituent le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, avec

tous les flux financiers illégaux qu'ils engendrent ou qu'ils entretiennent.

Au moment de conclure, j'exprime le souhait d'avoir pu établir une meilleure perception des réalités monégasques présentes, faites de contrastes : un des plus petits pays de la planète, Monaco en est aussi un des plus développés. Anachronique dans une vision inspirée par des critères abstraits ou des préjugés, il se révèle en être, dans ses structures économiques, un des plus modernes et des plus dynamiques. Associé à une image ludique ou de divertissement, il est en fait générateur d'emplois bien au-delà de son territoire. Perçu comme une curiosité, il n'en est pas moins un État souverain reconnu comme tel, ainsi qu'en atteste sa participation aux principales organisations internationales, et qui sait se faire écouter dans les domaines où sa contribution mérite d'être prise en compte.

Je pourrais poursuivre l'énumération de ces paradoxes. Mais je crois suffisant, pour en donner la clef, de citer S. A. S. le Prince Rainier III qui tout récemment, lors de l'inauguration d'un nouveau et spectaculaire centre de conférences et de la culture à Monaco (le « Grimaldi Forum »), a résumé en une formule éclairante l'inspiration qui n'a cessé de soutenir à travers les siècles sa dynastie et la principauté :

« Il n'est pas nécessaire d'être territorialement grand pour avoir de grands rêves, ni d'être nombreux pour les réaliser ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Patrick Leclercq, Premier Ministre, Ministre d'État et Directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise.**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise.

*M. Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Eyadéma** : Avant de faire part ici de quelques-unes des préoccupations du continent africain ainsi que nos vues sur certains problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée, je voudrais, en premier lieu, vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été choisi pour diriger les travaux de cette importante session de l'Organisation mondiale. Les hautes fonctions que vous avez assumées dans votre pays, la Finlande et le rôle éminent que celui-ci joue dans le monde sont pour nous des assurances que l'organe que vous présidez est véritablement dans de bonnes mains.

Je tiens, d'autre part, à rendre hommage à notre frère, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont nous apprécions hautement la compétence et le dévouement.

Il y a 40 ans, la session ordinaire de l'Assemblée générale avait été considérée comme la session de l'Afrique. En effet, c'était au cours de cette session qu'après leur accession à l'indépendance, un grand nombre de pays africains avaient participé, pour la première fois, en tant qu'États Membres de l'ONU, aux travaux des divers organes des Nations Unies.

Malgré les progrès accomplis par notre continent depuis 40 ans, l'Afrique reste encore une région affaiblie par les maux du sous-développement. Aujourd'hui, 33 des 48 pays classés parmi les moins avancés du monde sont des pays africains. En d'autres termes, les trois cinquièmes des États de notre continent font partie de ce groupe de pays en retard dans leur marche vers le développement.

Région la moins développée du monde, l'Afrique souffre d'un certain nombre de maux spécifiques qui freinent son essor et auxquels il importe que la communauté internationale contribue à porter remède, d'une manière substantielle et efficace. Je mentionnerai, en tout premier lieu, deux pandémies qui ravagent notre continent et dont les conséquences humaines et économiques sont particulièrement graves et préoccupantes. Il s'agit du sida et de la malaria. Nous avons hautement apprécié l'initiative, prise par le Conseil de sécurité au mois de janvier de cette année, d'examiner la situation engendrée par le sida en Afrique. Plus récemment, s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, la

treizième Conférence mondiale sur le sida qui a fait le point sur la progression de cette épidémie ainsi que sur les possibilités de la maîtriser. Les membres savent sans doute que 70 % des 34 à 35 millions de personnes affectées par le virus du sida à travers le monde aujourd'hui se trouvent en Afrique, au sud du Sahara. Dans certains pays africains, des écoles ont été fermées en raison des ravages causés par le sida parmi les enseignants.

Dans plusieurs pays, la main-d'oeuvre qualifiée est considérablement réduite à cause du sida. Le nombre d'orphelins dans beaucoup de pays affectés par cette épidémie est relativement élevé, aggravant ainsi la situation économique et sociale des pays en question. Il est donc essentiel que la communauté internationale se mobilise réellement et rapidement afin d'aider le continent africain à maîtriser le sida et à éliminer les ravages.

S'agissant de la malaria, un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays concernés s'est tenu les 24 et 25 avril 2000 à Abuja, Nigéria, et a adopté un plan d'action en vue de faire reculer le paludisme. Car le paludisme tue une personne dans le monde toutes les 30 secondes. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Lomé du 10 au 12 juillet de cette année, a lancé un appel à l'ONU pour qu'elle proclame la période 2001-2010, décennie pour « Faire reculer le paludisme ». Nous avons le ferme espoir que l'Assemblée réagira positivement à notre appel au cours de sa présente session et qu'elle prendra les dispositions appropriées pour assurer le succès de cette décennie.

Le problème de la dette africaine a aussi préoccupé les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA pendant leur sommet de Lomé. Il y a plus de 12 ans, la troisième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA a adopté une position commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique. Malheureusement, notre continent continue d'être la région du monde où le fardeau de la dette est le plus lourd. Ainsi que l'Assemblée générale l'a constaté l'an dernier dans sa résolution 54/202,

« le problème persistant de la dette et de son service, est l'un des facteurs qui freinent le développement et la croissance économique des pays en développement très endettés ».

Ces constatations devraient motiver la communauté internationale, et tout particulièrement les pays développés et les institutions financières internationales, à prendre des mesures plus courageuses telles que l'annulation pure et simple de la dette des pays africains. Une telle décision contribuera largement au succès des efforts de nos pays qui se sont engagés à mettre en oeuvre des programmes soutenus de lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi, nous appuyons fermement les propositions du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui estime que les pays industrialisés devraient prendre un certain nombre de mesure en faveur des pays africains et des autres régions en développement pour leur assurer la possibilité de progresser de manière significative dans la nouvelle économie mondiale.

Le continent africain est reconnaissant au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'aide inestimable qu'il lui accorde depuis plusieurs années et grâce à laquelle il a pu réaliser de nombreux projets. Mais le déclin constant des ressources du PNUD nous préoccupe car il affecte nos perspectives de développement.

Sur un plan plus global, nous constatons que les grandes compagnies multinationales qui jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale, sont remarquablement absentes dans les forums économiques de l'ONU. Comme au sein de l'Organisation internationale du Travail où les représentants des gouvernements, des employeurs et des employés travaillent ensemble, il serait souhaitable qu'au sein du Conseil économique et social de l'ONU, se retrouvent et siègent côte à côte, les représentants des gouvernements et ceux des compagnies multinationales. Ainsi, l'efficacité et l'impact de cet important organe de l'ONU pourraient être améliorés. La communauté internationale, pour sa part devrait prouver, par des actes décisifs qu'elle veut réellement mettre fin à la souffrance des populations les plus démunies, dont une grande proportion se trouve malheureusement en Afrique.

Je saisis cette occasion pour remercier le Président Clinton d'avoir fait approuver par le Congrès américain une loi permettant l'établissement d'un partenariat plus étroit entre les États-Unis d'Amérique et les États africains.

Je me réjouis aussi de la tenue au Caire, au mois d'avril de cette année, du tout premier Sommet Afrique-Europe. Nous fondons beaucoup d'espoirs dans de

telles rencontres qui ne peuvent que renforcer la coopération qui existe déjà entre l'Union européenne et les pays africains.

Notre continent, comme on le sait, ne souffre pas que du sous-développement économique, la qualité de vie y est au niveau le plus bas du palmarès. C'est aussi la région du monde où de nombreux conflits meurtriers continuent de semer la mort et la désolation. De ce fait, l'Afrique compte le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales. Nous sommes reconnaissants à l'ONU et à ses institutions spécialisées, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour le concours qu'elles apportent à notre continent, en vue de maîtriser les divers conflits et atténuer leurs conséquences désastreuses.

Nous devons néanmoins reconnaître avec tristesse que par rapport à d'autres régions du monde qui, elles aussi, ont connu des conflits sanglants, l'attention que notre continent reçoit de la part de la communauté internationale est plutôt faible. Nous souhaitons très vivement que le Conseil de sécurité veuille bien nous manifester la même sollicitude que celle qu'il accorde à d'autres régions du monde affectées par des conflits, notamment l'Europe et l'Asie.

Nous adhérons aux recommandations pertinentes faites par le Comité d'experts que le Secrétaire général de l'ONU a chargé d'examiner tous les problèmes concernant une meilleure utilisation des opérations de maintien de la paix. Nous sommes d'avis que les mandats des missions de maintien de la paix de l'ONU doivent être clairs, crédibles et réalisables. Ces missions doivent être adéquatement financées et rapidement déployées, là où elles sont attendues. Elles doivent être capables d'accomplir leur mandat avec succès et être en mesure de se défendre et de maîtriser tous ceux qui sur place, essaieraient d'entraver leur action.

En matière de maintien de la paix en Afrique, l'Organisation de l'unité africaine s'est dotée depuis plusieurs années de précieux instruments de gestion des conflits, tels que le Mécanisme de prévention des conflits, le Centre de gestion des conflits et le Système d'alerte précoce. Plus de cinq ans après la constitution de ces mécanismes, nous pensons que ceux-ci devraient être complétés par la mise en place d'une force africaine de maintien de la paix, opérationnelle et efficace. Si une telle force était constituée, elle dissuaderait toutes les actions subversives, sources des conflits.

C'est pourquoi, j'ai proposé, pour renforcer cette force, la création avec l'aide des Nations Unies et de l'OUA, d'un institut africain pour la paix et la prévention des conflits. Cet institut assurera la formation des cadres africains à l'art de la négociation, de la gestion des conflits ainsi qu'à la culture de la paix.

La persistance des conflits en Afrique affecte sérieusement les chances de développement du continent ainsi que ses efforts en faveur de l'unité africaine. C'est pour pallier à cette situation que les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ont pris la décision à Syrte, en Libye, le 9 Septembre 1999, de transformer l'OUA en une nouvelle organisation qui s'appelle l'Union africaine. Sa Charte a été unanimement adoptée à la 36e réunion ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue à Lomé au mois de juillet de cette année. Nous sommes persuadés qu'avec la naissance de l'Union africaine, le continent va accélérer le processus de son intégration économique et politique ainsi que le renforcement de la paix et de la solidarité, indispensables à son développement.

L'Assemblée générale a eu raison de convoquer le Sommet du millénaire qui s'est tenu ici la semaine dernière, du 6 au 8 septembre. Cette rencontre historique devait examiner le rôle des Nations Unies dans le monde en ce début du XXIe siècle. Dans mon message au Sommet du millénaire, j'ai mis l'accent sur deux problèmes essentiels. L'un porte sur les activités de l'ONU relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'autre concerne les enjeux du développement, surtout en relation avec l'Afrique.

Lorsque l'Organisation a été créée, il y a 55 ans, les deux tiers de ses Membres actuels n'existaient pas en tant qu'États souverains, et leurs populations vivaient encore sous le joug colonial. La planète ne comptait guère que 2,5 milliards d'habitants contre 6 milliards actuellement. Malgré son élargissement au fil des ans, la composition du Conseil de sécurité n'a, en réalité, pratiquement pas changé depuis la création de l'ONU. Pour reprendre les termes utilisés par le Secrétaire général, M. Kofi Annan,

« sa composition ne correspond plus exactement aux caractéristiques ni aux besoins de notre monde planétaire » (A/54/2000, par. 44).

Nous pensons donc qu'il est grand temps de revoir la composition du Conseil de sécurité afin d'y admettre notamment de nouveaux membres permanents,

choisis parmi les nouvelles puissances économiques qui ont émergé depuis la Seconde Guerre mondiale, auxquelles viendraient s'ajouter des puissances régionales des pays en développement.

Voilà quelques réflexions que je tenais à verser à ce débat général.

Malgré ses imperfections et ses faiblesses, l'Organisation des Nations Unies me paraît irremplaçable. Mais nous devons tout faire pour améliorer son impact et son influence.

Je voudrais, en terminant, souligner que le continent africain malgré ses difficultés reste une région potentiellement riche dont les ressources sont insuffisamment inventoriées, développées et exploitées.

Il ne faut donc pas désespérer de voir l'Afrique surmonter ses difficultés. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'améliorer la situation politique, économique et sociale de notre continent.

Nous avons tout simplement besoin du concours bienveillant de tous ceux qui, actuellement mieux nantis, sont prêts à se joindre à nous pour appuyer nos efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Président de la République togolaise de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Gnassingbé Eyadéma, Président de la République togolaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Débat général**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Indulis Bērziņš, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

**M. Bērziņš** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Puisque nous nous retrouvons dans un nouveau siècle et dans un nouveau millénaire, il est normal de passer en revue ce que nous avons bien fait et de réfléchir également à ce que nous aurions pu mieux faire. L'Organisation des Nations Unies est l'instance et le système qui nous permet d'examiner la situation du développement dans le monde sous l'angle le plus large possible.

La Lettonie est un petit pays, mais le succès de notre démocratie et de nos efforts d'intégration européenne auront des effets positifs marqués sur le destin de la région de la mer Baltique. Le succès d'une organisation telle que l'Organisation des Nations Unies peut être mesuré par la façon dont son oeuvre a touché les vies des gens de tous les pays. À l'ère de la mondialisation, le défi auquel nous faisons face collectivement, c'est de veiller à ce que tous puissent en bénéficier.

Du fait de la révolution des technologies de l'information, le monde est devenu plus petit. Les nations et les peuples sont plus proches les uns des autres que jamais auparavant. Cela souligne l'importance du principe de l'universalité. Aujourd'hui, les décisions prises dans une partie de la planète touchent les peuples et les nations du monde entier. Cela exige une représentation plus large et, dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, une réforme du Conseil de sécurité qui doit être effectuée de manière à refléter les réalités politiques et économiques actuelles.

Pour pouvoir relever les défis modernes, l'Organisation des Nations Unies a besoin tant de volonté politique que de courage. À cet égard, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'ils a déployés en vue de renforcer et de moderniser l'Organisation par ses réformes.

L'Organisation des Nations Unies doit être également mieux équipée pour prévenir et gérer les conflits. Malheureusement, la demande en matière de maintien de la paix reste forte. Les États Membres, agissant aussi bien individuellement que collectivement, doivent faire davantage pour répondre à ces demandes. La Lettonie a fait de son mieux pour apporter sa contribution pratique à la paix et à la sécurité. Au cours de l'année écoulée, les soldats de la paix lettons ont été présents en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo en tant que membres des forces dirigées par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Conformément à la décision de l'ONU de proroger le mandat de l'opération au Kosovo, la Lettonie maintiendra sa participation et allouera dans son budget de l'année prochaine davantage de ressources aux opérations de maintien de la paix.

En tant que futur membre de l'Union européenne, la Lettonie accorde une grande importance à la mise au point d'une politique européenne commune de sécurité et de défense qui augmentera les capacités en matière

de prévention des conflits et de gestion des crises. Nous sommes disposés à offrir nos forces et à participer aux opérations de l'Union européenne.

Afin de doter l'Organisation des Nations Unies des instruments appropriés pour le maintien de la paix, les réformes du barème des contributions doivent être mises en oeuvre de façon à refléter les capacités et les responsabilités de chacun des États Membres. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que ses ressources soient dépensées à bon escient et que ses opérations soient gérées comme il convient. Pour sa part, la Lettonie envisage une révision de sa contribution au budget de maintien de la paix en vue d'augmenter progressivement sa quote-part.

Par ailleurs, les droits de l'homme doivent rester au premier plan de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle. En tant que membre de la Commission des droits de l'homme et de son Bureau, la Lettonie reste fermement attachée au renforcement des mécanismes de l'ONU en matière des droits de l'homme. En particulier, le rôle du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de ses programmes, y compris le développement de capacités nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, doit être renforcé.

La Lettonie reste attachée à la création de la Cour pénale internationale. Nous saluons les efforts déployés par sa Commission préparatoire qui s'est attelée à parachever en temps opportun le texte du Règlement de procédure et de preuve, ainsi que les éléments des crimes de guerre. Les auteurs des crimes contre l'humanité ne doivent pas rester impunis.

Cinquante années d'occupation étrangère nous ont laissé un lourd fardeau social, économique et psychologique. Depuis qu'elle a recouvré son indépendance en 1991, la Lettonie n'a épargné aucun effort pour se libérer de ce fardeau. Afin de réussir au cours du nouveau millénaire, nous avons besoin des contributions conjuguées de tous les membres de notre population, quels que soient leur profession, leur origine ethnique ou leur lieu de résidence.

C'est pour cela que le Gouvernement letton a élaboré son programme d'intégration de la société. Il s'agit d'une expérience qui, à bien des égards, est unique en son genre. Le programme d'intégration c'est notre vision de la façon dont la société peut fonctionner

le plus efficacement sur la base de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Ce programme complète les mesures d'intégration mises en oeuvre grâce à l'éducation avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement. Le programme augmentera la participation du public et réduira les différences entre les diverses régions de la Lettonie. C'est un signe de ce que la Lettonie est prête à examiner de nouvelles façons d'améliorer ses conditions de vie et son climat social.

Le rôle international de la Lettonie s'est accru au cours de la décennie écoulée marquée par la liberté. Chaque année, nous pouvons faire plus pour le peuple letton et la communauté internationale. Avec l'ouverture, au début de cette année, des pourparlers en vue de son adhésion à l'Union européenne, la Lettonie est entrée dans une nouvelle phase de ses relations internationales. Au mois de novembre prochain elle assumera la présidence du Conseil de l'Europe. Ce sera la première fois que nous assumerons la présidence d'une organisation paneuropéenne.

La Lettonie est déterminée à participer encore plus activement aux travaux de l'ONU. En conséquence, la Lettonie a présenté sa candidature pour devenir membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2006-2007. Je suis convaincu que la Lettonie est prête à assumer ces hautes responsabilités.

C'est un honneur pour moi que de pouvoir présenter les vues de la Lettonie ici aujourd'hui au début de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je nous souhaite à tous une session très utile et très productive.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Sénégal, S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio.

**M. Gadio** (Sénégal): Monsieur le Président, l'Assemblée générale vient unanimement de porter son choix sur votre personne pour diriger nos travaux. C'est là un hommage rendu à la fois à vos qualités de diplomate et d'homme d'État et à votre pays, la Finlande, pour le rôle combien positif qu'il joue dans la gestion des grands dossiers du monde contemporain. Le Sénégal est heureux de vous exprimer, par ma voix, ses félicitations et ses vœux de succès dans la conduite de la présente session.

Son Excellence M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères, de l'information et de la radio-

diffusion de la République soeur de Namibie qui, au nom de l'Afrique, notre continent, vous a précédé dans les mêmes fonctions, a su mener nos débats avec succès, tout au long de son mandat si riche en événements importants pour la vie de l'Organisation.

Je voudrais, en même temps, saluer l'action du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a mis toute son énergie et son dévouement au service de l'Organisation, dans un monde de plus en plus complexe. Rendons-lui un hommage appuyé et amplement mérité pour le succès du Sommet du millénaire, qui a prouvé au monde que M. Kofi Annan a largement gagné son pari, à savoir restaurer la dignité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies en tant que cadre incontournable pour la concertation et la concorde, et pour la promotion de la paix et du progrès pour tous.

Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous de la délégation de Tuvalu, dont le pays devient le 189<sup>e</sup> État Membre de l'Organisation.

L'histoire retiendra que, dans le cadre de l'Assemblée du millénaire, le Sommet du millénaire a réuni, dans cette vénérable enceinte, nos illustres chefs d'État et de gouvernement qui se sont penchés sur le rôle que l'Organisation est appelée à jouer au XXI<sup>e</sup> siècle. Ces éminents dignitaires nous ont ainsi ouvert de nouvelles perspectives pour relever le grand défi de la mondialisation par la promotion d'un nouvel ordre humain international.

Le premier semestre de l'année 2000 a également été intensément vécu par l'ONU et la communauté internationale, avec la tenue en juin dernier de deux importantes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Ces sessions extraordinaires de suivi et d'évaluation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de Beijing, et du Sommet mondial pour le développement social, de Copenhague, ont abouti à des résultats encourageants. Ma délégation nourrit l'espoir que ces sessions contribueront à renforcer la place et le rôle des femmes dans nos sociétés respectives par la promotion de l'égalité entre les sexes, l'éradication de la pauvreté et de sa féminisation, la promotion de l'emploi productif et de l'intégration sociale. Sans le respect total pour les femmes et la reconnaissance de leur contribution vitale à l'évolution de nos sociétés, notre monde va continuer à marcher sur une jambe, là où visiblement il en a deux.

Malgré ces perspectives nouvelles et de portée historique, la présente session n'est pas exempte de

sources de profonde inquiétude et même de désespoir. En effet, en dépit de nos efforts sans cesse renouvelés, nombre de conflits persistent et continuent de s'enliser. De la Sierra Leone à la République démocratique du Congo, de l'Angola à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, du Burundi à la Somalie, du Kosovo au Timor oriental, nous parviennent les échos, les images et l'horreur des foyers de tension.

Qu'il soit permis ici à mon pays, le Sénégal, de marquer sa grande préoccupation face à la tournure des événements entre la Guinée et le Libéria. Notre pays appelle à un dialogue franc et fraternel entre les deux pays dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Nous lançons le même appel pressant aux leaders politiques ivoiriens afin qu'ils trouvent un compromis politique pour que vive, dans la paix et la stabilité et l'unité, la grande Côte d'Ivoire que nous aimons de tout cœur.

C'est donc au vu de telles situations que les organisations régionales, conscientes du fait que l'Afrique paie un lourd tribut à ces conflits, se sont engagées résolument à rechercher des solutions politiques à ces conflits avec le concours de la communauté internationale. Il en est ainsi de la Sierra Leone, où l'Accord de Lomé, conclu sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avait permis de nourrir de légitimes espoirs d'une solution durable. Il en est ainsi de l'Angola et de la République démocratique du Congo, avec les Accords de Lusaka en 1994 et en 1999, respectivement. Malheureusement, ces efforts louables se heurtent souvent au non-respect, par les mouvements rebelles ou les factions armées, des Accords qu'ils ont eux-mêmes signés.

En dépit de ce tableau sombre, nous ne devons pas pour autant céder au découragement. Comme le proclame si bien l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

« les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Nous avons l'obligation morale de continuer à agir avec détermination et persévérance, auprès des parties prenantes à ces conflits pour leur faire admettre et partager une culture de la paix qui permet aux hommes de se dépasser et de s'inscrire dans une logique de pardon et de réconciliation.

C'est dans ce contexte que ma délégation félicite les membres du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies dont le récent rapport, par la finesse de ses analyses et la pertinence de ses recommandations, ouvre à l'ONU de nouvelles perspectives dans la réduction des tensions et dans la gestion judicieuse des conflits. Le Sénégal attache une grande importance à l'examen de ces recommandations afin d'asseoir une nouvelle doctrine de maintien de la paix.

L'expérience ayant prouvé que le langage des armes ainsi que l'alimentation des conflits par l'exploitation illicite des ressources naturelles ne sauraient se traduire par une solution humainement acceptable, la seule issue qui vaille est celle qui permet aux peuples de jouir pleinement et entièrement de situations de paix et de sécurité économique et sociale.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'Acte portant constitution de l'Union africaine, signé le 12 juillet dernier à Lomé à la 36e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine.

Par cet acte, l'Afrique s'engage de manière résolue, dans un élan unitaire, à trouver des solutions africaines aux nombreux défis qui l'interpellent. C'est pourquoi, le Président de la République du Sénégal S. E. Maître Abdoulaye Wade, en panafricaniste convaincu, a fait mener à son terme, la procédure faisant du Sénégal, le deuxième pays africain, à ratifier cet Acte historique.

Avant Lomé, l'Afrique avait déjà pris une autre décision significative au sommet d'Alger, en proclamant l'année 2000, Année de la paix et de la concorde sur le Continent.

L'avènement de la démocratie en Guinée-Bissau et les efforts déployés en vue du retour progressif à la normalité, dans la vie des hommes, comme des institutions de ce pays, participent de cette exigence de démocratie. La transition politique pacifique intervenue récemment dans mon pays et qui a porté S. E. Maître Abdoulaye Wade à la magistrature suprême du Sénégal n'est-elle pas aussi le témoignage que nos peuples peuvent, démocratiquement et souverainement se choisir leurs dirigeants?

Pour ce qui est du Moyen-Orient, mon pays a noté les percées majeures intervenues au cours de cette année, dans le conflit israélo-arabe au centre duquel se trouve la question de Palestine. L'évacuation du terri-

toire libanais par les troupes d'occupation israéliennes et les longues et délicates négociations de Camp David entre Palestiniens et Israéliens constituent, en dépit de leur échec relatif, des développements porteurs de grands espoirs.

Une telle évolution autorise donc aujourd'hui, tous les espoirs, notamment l'espoir de voir enfin se créer un espace de cohabitation durable entre Israéliens et Palestiniens, entre Israël et ses voisins arabes, dans le respect de la dignité et des droits des peuples et des États de la région.

Il n'est que justice de rendre hommage à tous les acteurs de cette évolution positive, particulièrement aux dirigeants palestiniens et israéliens qui, grâce à leur courage politique et grâce aussi à leur sens de l'histoire, ont ouvert cette voie pour que se lève une aube nouvelle de paix au Moyen-Orient. Le Sénégal, par ma voix, voudrait renouveler à S. E. le Président Yasser Arafat son soutien constant ainsi que son admiration pour le courage et la lucidité politiques de cet homme qui n'a jamais laissé tomber le rameau d'olivier dont il parlait ici, en 1974.

Nos félicitations s'adressent également au Président Clinton, et nos encouragements vont au Premier Ministre d'Israël, M. Barak, ainsi qu'aux autres acteurs du processus de paix pour leurs efforts déterminés dans la recherche de la paix et de la réconciliation entre tous les peuples de cette région.

L'année 2000 a aussi été marquée par le dégel majeur, intervenu dans les relations entre les deux Corées et cet événement de haute portée politique aidera à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la sous-région du Sud-Est asiatique.

L'Organisation des Nations Unies, symbole universel pour traduire les aspirations de paix et de sécurité des peuples devrait apporter une contribution significative à la protection du processus en cours entre les deux Corées.

C'est au nom de ce rapprochement entre les peuples et du principe d'universalité que mon pays appuie la demande de la République de Chine Taiwan à rejoindre le concert des nations libres au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées, et de participer ainsi à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Avec la finalisation, en juin dernier, de la définition des éléments constitutifs des crimes et du règlement de procédure et de preuve, la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale a amorcé un virage particulièrement décisif en faveur de cette importante institution judiciaire. Ces progrès, combinés avec les nouvelles ratifications du Statut de Rome, sont autant de signes encourageants quant à la volonté de la communauté internationale de refuser le fait accompli, l'injustice et l'impunité. Je voudrais encore renouveler encore ici, l'appui du Sénégal au processus devant mener à la création d'une Cour pénale internationale crédible, indépendante et efficace.

Construire et consolider la paix, c'est aussi et surtout, relever le défi chronique qu'est le sous-développement car, comme on l'a déjà dit, le développement c'est l'autre nom de la paix. Il y a déjà 20 ans, la Commission Nord-Sud sur les problèmes de développement soulignait avec force, je cite

« Là où règne la faim, la paix ne peut pas prévaloir. Celui qui veut bannir la guerre doit aussi bannir la pauvreté ».

Et pourtant aujourd'hui encore, malgré ce cri d'alarme, la pauvreté persiste et s'étend, alors que les moyens de la combattre existent.

Nous osons espérer que la réunion de haut niveau sur le financement du développement, prévue l'année prochaine, constituera une occasion unique de procéder à un examen approfondi des causes de ce déclin de l'aide publique au développement, et surtout de rechercher les voies et moyens de redresser cette situation préoccupante. C'est dire l'urgence liée au traitement de la crise de la dette, au rééquilibrage des échanges commerciaux et internationaux et à la maîtrise des risques de marginalisation nés de la mondialisation.

Rappelons ici les deux appels du Président Abdoulaye Wade du Sénégal – appel au demeurant chaleureusement accueilli par ses pairs – pour, en premier lieu, une véritable radioscopie de la dette africaine, et en second lieu, un sommet mondial permettant de ré-examiner la mondialisation et d'en corriger les incohérences et les injustices. Je voudrais aussi réitérer ici l'appréciation du Sénégal à l'égard des cadres de coopération tels que les accords UE-ACP et la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Nous espérons également que les récentes décisions issues du Sommet du Groupe des Huit à Okinawa ainsi que l'initiative américaine dite « *African Growth and*

*Opportunity Act* » seront le point de départ d'un nouveau partenariat fondé sur la solidarité et les avantages mutuellement bénéfiques.

Le développement est indissociable de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de l'état de droit, de la bonne gestion des affaires publiques, et mon pays, le Sénégal, reste fermement attaché à ces principes. En effet, en créant un Guichet des droits de la personne rattaché à la présidence de la République, le Chef de l'État du Sénégal, S. E. Maître Abdoulaye Wade, a voulu témoigner de son engagement personnel à assurer et à faire assurer le respect des libertés et des droits fondamentaux des citoyens par l'Administration, et à tous les niveaux de la vie publique. Le Sénégal continuera donc à tout mettre en œuvre pour consolider les bases de l'État de droit, pour protéger les défenseurs des droits de la personne et pour se conformer à ses obligations découlant de son adhésion aux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains.

Avec le momentum créé par la réussite, chez nous, d'une alternance politique pacifique et d'une transition pacifique, mon pays se sent outillé pour continuer à défendre l'image d'une Afrique sereine, d'une Afrique mûre, d'une Afrique tolérante et d'une Afrique démocratique.

Enfin, aujourd'hui plus que jamais, nos peuples s'interrogent sur la volonté politique et la capacité réelle de nos États à exploiter au mieux le contexte international qui semble propice, à la fois à une dynamique généralisée de paix et à la prise en compte de la dimension humaine dans les innovations technologiques.

En Afrique, nos interrogations tournent parfois à l'angoisse à cause des ravages du VIH/sida bien que le Sénégal, avec un taux de prévalence de 1,6 %, est un modèle qui renforce l'espoir d'une défaite prochaine de ce fléau.

Il y a 55 ans, au sortir du cauchemar planétaire que fut la Seconde Guerre mondiale, un espoir était né et une conviction avait pris corps. L'espoir était que les hommes et les femmes, partout à travers le monde, feraient tout pour empêcher l'éclatement de nouvelles guerres et œuvreraient, ensemble, pour faire respecter les droits de chaque individu à la liberté, à la justice et au progrès.

Aujourd'hui, les ressources intellectuelles et matérielles dont dispose l'humanité devraient logiquement être consacrées davantage à l'édification d'un avenir de

paix, de progrès et de bonheur partagé. Mais force est de constater que pour la très grande majorité des peuples et des nations, la situation internationale que nous vivons ne répond pas à ses aspirations de paix et de progrès.

En définitive, pour bâtir cette société panhumaine, réconciliée avec elle-même, il nous faut rassembler toutes nos énergies afin de jeter les bases d'un développement plus humain et plus solidaire porteur, pour les générations futures, de nouvelles espérances. C'est en cela que le Sommet du millénaire garde toute sa signification et son importance en nous appelant à apporter une contribution collective au renforcement de l'Organisation des Nations Unies pour le salut de l'humanité.

Comme il est devenu une tradition chez moi, je vais avec votre permission, Monsieur le Président, laisser le dernier mot à l'inimitable David Mandessi Diop, poète sénégalais (ou sénégalocamerounais), poète de l'amour, poète de l'espoir et poète de l'espérance, qui déclamaient :

« l'espoir vivait en nous comme une citadelle ».

Que l'espoir d'un monde meilleur et plus juste vive en nous comme une citadelle imprenable pour, comme le disait encore David Diop,

« que le printemps prenne chair sous nos pas de clarté ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, S. E. M. Erlan Idrissov.

**M. Idrissov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le débat politique actuel se déroule dans un contexte inhabituel. Nous avons entendu dans cette salle les déclarations prononcées par les participants au Sommet du millénaire. Des tables rondes ont eu lieu pour la première fois. Les derniers jours ont été marqués par une activité inhabituelle à l'Organisation des Nations Unies et dans la ville qui abrite son Siège.

La chose la plus spectaculaire, toutefois, est que le Sommet a suscité une intense activité intellectuelle et une réflexion collective considérable. Ceci a apparemment été prédéterminé par la qualité particulière de ce moment marqué par le début d'un nouveau siècle mais également d'un nouveau millénaire. Notre esprit s'efforce de jeter son regard le plus loin possible et

aspire à y voir un avenir meilleur. C'est là un trait humain prédominant : envisager l'avenir avec optimisme.

Notre expérience passée nous met cependant en garde contre une euphorie et des illusions excessives. Nous comprenons que le monde est chargé de menaces et notre impulsion commune est de comprendre ces menaces et leurs causes et de trouver des moyens pour les combattre collectivement.

C'est ce que j'ai ressenti au cours des jours que j'ai passés au Sommet. Je ne suis probablement pas le seul qui pense ainsi. Espérons que la vague intellectuelle générée par le Sommet ne s'émoussera pas dans le quotidien mais nous poussera à agir pour faire de notre planète un endroit sûr et prospère.

À l'approche du nouveau millénaire, nous voulons sûrement jeter un nouveau regard sur le chemin que nous avons parcouru. En ce nouveau siècle, nous pouvons dire que notre acquis le plus important est que le monde est devenu plus libre. Je pense que le mot clef expliquant la substance des changements qui ont lieu aujourd'hui doit être le mot renouveau. Pour nous, cela signifie une nouvelle ère de relations entre les pays, débarrassées des vestiges du passé: pressions et diktats. Nous pourrions parler de réussite du principe de la démocratie authentique et de la justice lorsque tous les États auront des droits et des obligations égaux, indépendamment de leur différences économiques et politiques.

Le renouveau des relations internationales doit être guidé par l'idée que nous vivons dans un monde interdépendant, dont le principe majeur est le partenariat mondial. Le Secrétaire général de l'ONU a proclamé une tâche à trois volets : libération de la peur, du besoin, et sauvegarde de l'environnement humain, dans le contexte de la mondialisation. Il est vrai que la mondialisation ne doit pas cacher les problèmes et préoccupations du commun des mortels. Nos efforts seraient inutiles si nous ne traitons pas des questions d'aujourd'hui avec cette séquence logique.

Les trois principaux éléments de notre but commun sont : faire du monde un lieu sûr, libre et prospère.

Tout en reconnaissant que la sécurité et la stabilité mondiales dépendent de plus en plus des aspects économiques, écologiques et humanitaires du développement, nous ne devons pas sous-estimer l'importance de la dimension militaire et politique de la sécurité. La question fondamentale de l'élimination des armes de

destruction massive continue d'être une préoccupation pour tous. Les instruments internationaux dans ce domaine, et d'abord le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques, n'ont pas encore eu un appui universel et ne peuvent donc être pleinement effectifs. La situation relative au Traité sur les missiles antimissile balistiques est également préoccupante. Nous demandons à tous les pays de changer radicalement cette situation et d'appuyer la proposition du Secrétaire général visant à tenir une conférence internationale destinée à trouver les moyens d'écartier la menace nucléaire.

Ayant été l'épicentre de la confrontation nucléaire de la guerre froide et ayant fermement résisté à la tentation de se transformer en puissance nucléaire après son indépendance, le Kazakhstan a pleinement le droit de soulever la question avec vigueur.

Il continue de contribuer aux efforts de sécurité mondiale. Respectant pleinement ses obligations au titre des instruments internationaux déjà mentionnés, il encourage les initiatives en ce qui concerne la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous sommes convaincus que l'initiative de la CICA a un fondement rationnel et nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et aux États d'Asie de continuer d'appuyer le processus de la CICA dans l'intérêt de la sécurité en Asie et dans le monde.

De nouvelles menaces devraient nous inquiéter davantage: le terrorisme international, l'extrémisme, le trafic des armes et des stupéfiants, et le crime organisé. Notre État nouvellement indépendant doit faire directement face à ces menaces. Nous sommes très inquiets de la situation en Asie centrale et considérons le conflit en Afghanistan, les infiltrations de groupes de bandits en Ouzbékistan et au Kirghizistan, et la situation en Tchétchénie, en Russie, comme des éléments d'une même chaîne. Les Membres ont entendu nos voisins – Ouzbékistan, Kirghizistan et Tadjikistan – parler du même problème.

Je voudrais réitérer notre façon de voir ce problème – la racine du mal est la guerre qui se prolonge en Afghanistan, et nous demandons au Conseil de sécurité de traiter du problème dans ce pays de façon durable. Sinon, il serait naïf d'espérer l'élimination de la menace à la stabilité dans notre région et dans le

monde entier. Dans le même temps, nous pensons que la clef à la solution du problème afghan se trouve dans la reprise économique en l'Afghanistan. Notre expérience commune montre la futilité de mesures palliatives et de tentatives visant à faire asseoir à la table des négociations les parties en conflit sans un plan économique clair. Il doit y avoir un plan global de relèvement économique en Afghanistan qui, avec des mesures économiques, devrait intégrer la lutte contre la production de stupéfiants, le commerce illégal d'armes, le terrorisme et l'extrémisme, et prendre en compte la spécificité de la situation ethnique et religieuse de l'Afghanistan. Certes des ressources financières adéquates devraient renforcer cette approche globale. La paix et les vies humaines à sauver méritent qu'on le fasse.

Je voudrais examiner la menace à la stabilité dans notre région à travers le prisme de la mer Caspienne. Le trésor de cette région suscite un vif intérêt. Les intérêts de nombreux États, et pas seulement de notre région, y convergent. La récente découverte dans la partie kazakhe de la mer Caspienne du champ pétrolifère de Kashagan – le plus grand qui ait été découvert au cours des 30 dernières années – avec des réserves estimées à 7 milliards de tonnes de pétrole de qualité supérieure, confirme l'énormité du potentiel de la mer Caspienne. Nous souhaitons que ce don de Dieu serve les intérêts de la paix et de la prospérité.

La mondialisation suppose un nouveau degré d'interaction et d'interdépendance des États. Mais, outre des avantages évidents, la mondialisation comporte le danger d'une distribution déséquilibrée de ces bienfaits, tant entre les États qu'en leur sein.

Le fossé de plus en plus large entre les pays développés et les pays en développement est une question vitale. En fait, ce fossé s'élargit et des débats sont en cours sur les formes de participation que ces deux groupes de pays devraient avoir dans les processus de mondialisation, en ayant notamment à l'esprit le règlement des problèmes des pays en développement.

La situation concernant l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fournit un bon exemple des différences d'évaluation du phénomène de la mondialisation. Cette organisation, unissant quelque 140 États, est devenue l'homologue commercial et économique de l'ONU. Mais il faut dire que l'OMC doit être réformée en profondeur en vue de libéraliser et de démocratiser effectivement les relations commerciales.

Elle ne doit pas être un organe discriminatoire de contrôle de la politique commerciale internationale.

Il faut également réformer les institutions de Bretton Woods. Nous estimons que les objectifs les plus importants de la réforme doivent être d'assurer leur ouverture et leur démocratisation, leur compétence et leur adaptation et d'améliorer la coopération avec l'ONU. Nous souscrivons aux critiques portées contre le Fonds monétaire international en raison de ses politiques de contrainte lorsque les prêts sont assortis de multiples conditions d'ordre politique, qui n'ont rien à voir avec la situation économique réelle.

Dans le cadre du rôle joué par les institutions de Bretton Woods dans le monde, je voudrais aborder la question de l'intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale. Le rôle et l'importance de ce groupe de pays, dont mon pays fait partie, dans l'économie et dans la politique mondiale vont augmenter. Je souligne qu'il est important pour le Kazakhstan de poursuivre sa coopération constructive avec les organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales, afin de promouvoir les réformes économiques dans mon pays.

Le Kazakhstan continue d'accorder la priorité au développement du système de transport de transit dans les États d'Asie centrale et dans les pays en développement voisins. Nous pensons qu'il est important de chercher activement à améliorer les programmes existants et à en créer de nouveaux, afin d'augmenter l'efficacité du système actuel de transit en Asie centrale. Le Kazakhstan, pays sans littoral, et la région tout entière, devraient disposer d'accès multiples et garantis au marché mondial. C'est essentiel pour renforcer notre souveraineté et notre indépendance.

Les questions relatives à l'environnement – notamment la gestion des ressources en eau transfrontières, la pollution de l'environnement et l'effet de serre – sont depuis longtemps passées du domaine socioéconomique au domaine politique et ont pris dorénavant une importance véritablement mondiale. Tous les pays sont confrontés aux problèmes de la protection de l'environnement, mais les effets du développement sur l'environnement sont infiniment plus importants pour les pays en développement et les pays à économie en transition. La croissance économique a accru les pressions qui pèsent sur toutes les ressources naturelles de notre planète. Le problème de la pénurie de ressources

naturelles et de leur tarissement engendre des difficultés économiques graves et de la pauvreté. Le développement économique ne peut être arrêté, mais il faudrait qu'il suive une voie différente. Il faut qu'il cesse de détruire l'environnement de façon si agressive. C'est à cause d'une sous-estimation des facteurs écologiques que le Kazakhstan doit faire face à des catastrophes écologiques telles que les désastres de la mer d'Aral et de la mer Caspienne et de l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

Il y a dans l'histoire de nombreux cas de nations et d'États qui sont entrés en conflit en raison du manque d'eau potable et d'eau utilisable pour l'irrigation. Des milliers et des milliers de personnes ont souvent dû se déraciner à cause de problèmes de manque d'eau. Réduire le nombre de personnes privées d'accès à l'eau salubre est aussi vital aujourd'hui que jamais. Le Kazakhstan en appelle à tous les pays pour qu'ils adoptent, au titre de traités bilatéraux et multilatéraux, des mesures législatives et administratives relativement aux ressources en eau transfrontières et à leur gestion.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU ont conçu conjointement un Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), qui englobe toutes les questions prioritaires de la région : le développement d'une capacité de transport de transit et de systèmes de pipelines multiples; la gestion des ressources en énergie et en eau; la protection de l'environnement et la croissance technologique. Une approche globale de ce type permet d'améliorer la coopération régionale en Asie centrale et l'intégration de son potentiel considérable dans l'économie mondiale. Elle sert des intérêts communs. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale des donateurs à contribuer activement au programme SPECA et à promouvoir la croissance économique et démocratique du Kazakhstan et des autres États d'Asie centrale nouvellement indépendants.

Le triple objectif du développement mondial, que j'ai mentionné au début de ma déclaration serait impossible à atteindre sans un instrument commun efficace. Pour nous, cet instrument est l'ONU et nous sommes convaincus que rien ne peut remplacer notre Organisation. Mais le siècle prochain et les nouvelles tâches particulièrement complexes qui nous attendent exigeront un renouvellement radical de notre Organisation, qui devra s'affranchir des stéréotypes du passé.

La question est entre nos mains. Nous devrions appuyer le Secrétaire général dans la détermination qu'il montre à remodeler radicalement notre Organisation.

Il est important, à notre avis, de commencer par la tête, c'est-à-dire par le Conseil de sécurité. Les débats sur la question n'ont que trop duré. Allons-nous continuer à temporiser, ou allons-nous prendre collectivement une mesure responsable? Nous sommes partisans d'un élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres sur la base d'une représentation géographique équitable et du respect de l'égalité souveraine de tous les États Membres de l'ONU. Le Kazakhstan est favorable à l'entrée de l'Allemagne et du Japon au Conseil, ainsi que de grands pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, comme membres permanents; il appuie également une augmentation du nombre des membres non permanents.

Nous pensons que la capacité de rétablissement de la paix de l'ONU devrait également être renforcée considérablement et nous appuyons les conclusions du rapport du groupe Brahimi (A/55/305). Quant au Kazakhstan, il forme ses forces de maintien de la paix en participant au bataillon d'Asie centrale, composé de trois États d'Asie centrale, et en créant son propre bataillon du Kazakhstan.

Il ne fait aucun doute que la capacité financière de l'ONU devrait être à la hauteur des nouvelles tâches qu'elle est appelée à accomplir. Tous les États Membres doivent respecter leurs obligations financières aux termes de la Charte. En dépit de ses difficultés économiques temporaires, le Kazakhstan s'efforce de le faire et prend des dispositions concrètes à cette fin. Pour ce qui est du barème des quotes-parts et des méthodes utilisées, nous avons toujours pensé que le critère essentiel devrait être la capacité réelle d'un pays à payer; nous continuons de le penser.

Nous nous sommes fixé des tâches ambitieuses. Sommes-nous à la hauteur de ces tâches? Oui, j'en suis convaincu, mais à condition d'unir nos efforts. En fait, il n'y a pas d'autre moyen. Tel est l'impératif de la nouvelle ère, et telles sont les aspirations de nos nations.

Je remercie l'Assemblée de son attention et je lui souhaite un plein succès dans ses efforts pour édifier un monde plus sûr et meilleur au siècle prochain.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Chili, Mme Soledad Alvear Valenzuela.

**Mme Valenzuela** (*Chili*) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, la première du nouveau millénaire. Je vous souhaite un plein succès au cours de votre présidence et je vous assure de toute la coopération du Chili dans l'exercice de vos hautes fonctions. Nous exprimons notre estime et notre admiration à la Finlande, que vous représentez. Je remercie et je salue également le travail digne d'éloges du Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Gurirab, qui a dirigé les travaux de la session qui vient de prendre fin. Nous félicitons également le Secrétaire général des qualités de direction dont il fait preuve depuis qu'il a pris ses fonctions. Nous saluons et nous apprécions hautement son attachement à la vision d'une Organisation des Nations Unies nouvelle pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts de réforme de l'Organisation.

Notre époque est sans aucun doute l'ère de la mondialisation. Il est absurde aujourd'hui de nous demander si nous souhaitons faire partie de ce mouvement. L'isolement n'est pas une option réaliste. Le Chili voit la mondialisation comme une réalité incontestable et comme une source de possibilités qui nous a apporté de grands avantages. L'ouverture de notre économie nous a permis de doubler le chiffre de notre produit intérieur brut en 10 ans, alors qu'il nous avait fallu près de 50 ans pour le doubler auparavant. Les progrès technologiques nous ont aidés à nous rapprocher des grands centres mondiaux.

La mondialisation engendre des possibilités, mais elle peut également accentuer les iniquités qui existent depuis toujours dans le système international. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer à éviter que la mondialisation ne provoque l'exclusion et que les bénéficiaires de la modernité ne profitent qu'à quelques privilégiés. Nous devons nous engager fermement à élaborer une nouvelle forme de coopération internationale, visant particulièrement à étendre l'accès à l'économie fondée sur la connaissance.

La circulation des biens, des services, des capitaux, de l'information et des technologies qui caractérise la mondialisation tend à échapper aux réglementations internes et au contrôle des gouvernements. Cette

absence de réglementation n'est généralement pas remplacée par d'autres normes ou d'autres autorités. Nous devons combler ce vide, en utilisant toutes les instances multilatérales à notre disposition.

Comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, le règlement des problèmes quotidiens des personnes dans le monde entier est tributaire d'une prise de décisions collective internationale. Le défi auquel les Nations Unies sont confrontées aujourd'hui consiste à mettre de l'ordre, en quelque sorte, dans la mondialisation; à établir des institutions et des règles efficaces pour veiller à ce que le processus de mondialisation en cours serve au développement de nos peuples; et à faire en sorte que les fruits des connaissances scientifiques et technologiques s'intègrent en tant que facteur destiné à améliorer la vie de tous les membres de l'humanité.

Au cours du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, qui a eu lieu à Carthagène en Colombie, les pays qui font partie de ce mécanisme de concertation politique régional ont apporté une contribution commune au Sommet du millénaire, en réaffirmant le rôle central qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en cette nouvelle ère dans laquelle s'engage l'humanité.

L'année qui vient de s'écouler s'est soldée par un bilan mitigé dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Chili a suivi avec un intérêt particulier le déroulement des conversations historiques qui ont eu lieu entre le 13 et le 15 juin dernier entre les dirigeants du Nord et du Sud de la péninsule coréenne. Nous souhaitons féliciter les dirigeants et les peuples des deux pays du succès remporté lors de ce sommet d'une importance capitale.

Le conflit au Moyen-Orient est entré dans une étape qui semble être décisive. Nous nous félicitons des progrès obtenus cette année et nous encourageons les parties à continuer de négocier de façon à respecter les échéanciers établis et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous entrevoyons plus clairement la possibilité qu'Israël et l'Autorité nationale palestinienne trouvent une solution satisfaisante aux questions en suspens, surtout celles qui ont trait à Jérusalem. De même, nous nous félicitons du retrait d'Israël du Sud-Liban.

Nous appuyons les décisions du Conseil de sécurité, qui ont établi un vaste programme humanitaire pour l'Iraq, selon la formule « pétrole contre nourri-

ture », et nous favorisons l'évaluation constante de ce programme. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à coopérer efficacement avec le nouvel organisme d'inspection, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, dont le travail nous apparaît particulièrement important.

Nous suivons avec attention les nouvelles qui nous parviennent des Balkans. Les germes du « nettoyage ethnique » et de l'intolérance continuent d'être présents dans cette région. Le Chili craint beaucoup la possibilité qu'un nouveau conflit n'éclate. Seuls la primauté effective de la démocratie et le respect des droits de l'homme permettraient d'instaurer la paix dans cette région.

Nous sommes préoccupés par les conflits qui touchent le continent africain. Nous observons avec espoir l'important rôle de médiateur que jouent les entités régionales comme l'Organisation de l'unité africaine, en particulier dans le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous espérons que ces efforts, conjugués à ceux déployés par les Nations Unies, mèneront à la paix, ce qui permettrait au continent de développer pleinement son énorme potentiel.

Nous nous réjouissons que le Conseil de sécurité ait abordé la question du fléau du VIH/sida en Afrique, l'assimilant ainsi à un problème de sécurité international exigeant que des mesures soient prises rapidement. Nous espérons que des initiatives seront adoptées pour faire face efficacement à ce problème, qui compromet, beaucoup plus que les conflits armés ouverts, l'avenir de ce continent.

Nous notons avec préoccupation les difficultés qui soulevées par le référendum qui doit prochainement avoir lieu au Sahara occidental. Le Chili souhaite que le vote intervienne dans les plus brefs délais, et que les gens puissent voter librement au scrutin secret et en toute connaissance de cause. Les obstacles qui ont empêché la tenue de ce référendum nous inquiètent.

Même si les attentes suscitées par la fin de la guerre froide concernant la possibilité de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires dans un délai prévisible se sont estompées, ce but demeure tout à fait valable. J'ai l'honneur d'annoncer que, le 12 juillet dernier, le Chili a déposé son instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, devenant ainsi le seizième pays à le faire. Nous lançons un appel à toutes les nations pour qu'elles ratifient ce

traité aussi rapidement que possible, afin d'atteindre le seuil de 44 pays nécessaire pour son entrée en vigueur.

Dans la société axée sur l'information dans laquelle nous vivons, les problèmes qui touchent un pays quelconque de la planète affectent l'ensemble de la communauté internationale. Aucun État ne peut se soustraire à la responsabilité de promouvoir la coexistence pacifique au sein des nations et entre les nations. Du point de vue éthique de notre humanité commune, nous voyons avec intérêt le développement de la notion de l'intervention humanitaire. Le Chili maintient son attachement au principe de la non-ingérence et de l'autodétermination des peuples. Toutefois, ces principes doivent s'articuler avec d'autres principes d'importance égale ou supérieure, qui sont apparus avec force depuis la fin de la guerre froide. Nous ne pouvons nous permettre de rester indifférents aux catastrophes humanitaires que provoquent les grands conflits. En conséquence, nous favorisons l'idée que, dans des cas précis, et conformément à la Charte des Nations Unies, on puisse secourir rapidement ceux qui souffrent par une action multilatérale concertée. Le Chili participe également avec enthousiasme au Réseau pour la sécurité humaine, appuyant ainsi une initiative lancée par le Canada et la Norvège.

Le Chili considère comme un impératif éthique et politique des plus urgents d'intensifier sa participation aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Depuis 1999, nous nous sommes dotés d'un cadre juridique interne qui nous permet de répondre mieux qu'auparavant aux exigences internationales relatives à la participation à ces opérations. Ces modifications juridiques d'ordre interne nous permettent de participer, depuis le mois de février dernier, à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.

Le Chili est également disposé à débattre d'un nouveau barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous pensons que ce barème doit être adapté aux réalités financières actuelles des États Membres.

Nous ne pouvons pas aborder le processus de réforme du Conseil de sécurité. Certes, certains progrès ont été accomplis dans la discussion des méthodes de travail et de la transparence que doit avoir cet organe, mais nous signalons que les progrès dans le sens d'une augmentation du nombre des membres du Conseil sont peu nombreux sinon inexistantes.

Le Chili éprouve une certaine lassitude et un malaise face à l'absence de progrès due à des positions qui semblent irréconciliables. L'exercice du veto est sans aucun doute un des éléments qui complique encore cette question épineuse. Tant que la limitation de l'exercice du droit de veto en vue de sa suppression à plus long terme ne sera pas sérieusement envisagée, il est peu probable que les débats du Groupe de travail à composition limitée de l'Assemblée générale pourront être menés à bonne fin.

La mondialisation ne se limite pas au domaine économique. Elle se traduit également par l'universalisation des valeurs et des principes de l'humanité et par le renforcement des droits de la personne qui sont de plus en plus souvent invoqués dans le cadre du droit international. Le manque de représentation et de participation aux affaires publiques et le déni de la démocratie et de la bonne gouvernance dans des pays membres de l'Organisation des Nations Unies sont un sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous. L'ONU existe pour les personnes et non pas pour les dirigeants. Conformément à l'impératif qui exige de placer l'être humain au centre de tous nos efforts, nous devons favoriser et appuyer les droits de l'homme et les processus démocratiques.

Le Chili fait partie des pays qui ont organisé la Conférence intitulée « Vers une communauté de démocraties » tenue à Varsovie, Pologne, en juin dernier. Plus de 100 États Membres de l'ONU ont participé à cette rencontre et ont entériné sa déclaration finale. Nous sommes certains qu'au fil du temps, la communauté des démocraties deviendra une force morale puissante au sein de l'Organisation à condition qu'elle maintienne des normes élevées.

La démocratie se fonde sur la justice nationale et universelle. Le Chili appuie avec enthousiasme l'idée de créer une Cour pénale internationale et il espère que tous les pays adhéreront à son statut. La mise en place d'un organe à caractère permanent, destiné à exercer une juridiction pénale pour les personnes accusées des crimes relevant de sa compétence, aura pour effet non seulement de décourager les procédures internes irrégulières qui garantissent l'impunité des auteurs de ces crimes mais également les conflits de juridiction pénale internationale entre les pays.

Lors du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, les

chefs d'État et de gouvernement se sont réunis pour proclamer avec force et sans ambiguïté que la principale responsabilité de nos sociétés était d'améliorer la qualité de vie des personnes, en particulier des plus démunis et des exclus. Cette année, l'Assemblée a examiné en session extraordinaire les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet et a décidé de prendre de nouvelles initiatives pour assurer leur application effective. Il s'est agi d'une tâche importante dans les efforts qui sont faits pour donner à la mondialisation un visage plus humain. Nous devons continuer d'intégrer les objectifs du Sommet mondial dans nos politiques nationales et multilatérales.

Dans le domaine social, notre Organisation a reconnu qu'il est essentiel de promouvoir la parité entre les sexes. Nous avons collaboré avec les pays frères de l'Amérique latine et des Caraïbes pour réaffirmer les buts et principes de la Conférence mondiale sur les femmes. La Chili a renouvelé son engagement à faire avancer la cause des femmes en mettant en oeuvre un nouveau plan sur l'égalisation des chances entre les hommes et les femmes. Une preuve concrète de cette dernière affirmation se trouve dans le fait que près d'un tiers des membres du gouvernement du Président Lagos sont des femmes.

De même, nous réaffirmons notre appui résolu aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu en 2001 pour assurer le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Le fait que l'ONU s'intéresse à la situation et aux droits des populations autochtones ainsi qu'à la situation des personnes âgées revêt une importance très particulière pour nous.

Le Chili s'apprête à accueillir la réunion préparatoire régionale de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous souhaitons apporter une contribution au consensus régional dans ce domaine en prenant un engagement très ferme à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité.

La défense de l'environnement qui va au-delà des frontières, est devenue une préoccupation mondiale, également dynamisée par l'émergence d'une société civile internationale. La concertation internationale sous les auspices de l'ONU continue d'être un impératif dans ce domaine. La Conférence sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Ja-

neiro, a jeté les bases de différents accords sur les changements climatiques, les forêts et la diversité biologique. La mise en oeuvre de ces conventions et leur perfectionnement progressif grâce à de nouveaux accords et protocoles prévoyant des régimes de protection, de conservation et de gestion des ressources de notre planète, revêtent une grande importance. La présente session de l'Assemblée, tout comme la manifestation Rio + 10 qui se tiendra en 2002, devront continuer d'encourager la prise d'engagements en faveur d'une éthique nouvelle de conservation de l'environnement.

Nous sommes témoins d'une mondialisation des marchés financiers qui influe de manière décisive sur les mouvements des capitaux et de devises, sur le crédit et en conséquence, sur l'économie de tous les pays. L'expérience récente nous démontre qu'une crise financière aux confins du monde entraîne à court terme une réaction en chaîne de crises dans toutes les régions, et fréquemment dans des pays éloignés qui ne peuvent avoir aucun contrôle sur les causes qui ont déclenché cette crise et qui n'en sont pas responsables. Il y a une grande injustice dans le fait que des pays qui ont fait preuve de sérieux et de responsabilité dans la gestion de leur économie nationale se voient touchés par des problèmes dont ils ne sont nullement responsables. Il faut élaborer d'urgence des règles qui permettent d'imposer un ordre ou des normes de bonne gestion dans le monde. Il ne s'agit pas d'éviter les mouvements internationaux de capitaux mais plutôt d'établir un cadre international approprié pour faire face aux problèmes qu'ils peuvent susciter.

Le Chili a salué avec enthousiasme les progrès que la communauté internationale a réalisés dans la déréglementation et l'élimination des entraves et des mesures protectionnistes en vue de parvenir à une plus grande liberté commerciale. L'échec de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Seattle en 1999 est regrettable, mais soyons francs, cet échec n'est pas imputable aux manifestations de la société civile mais plutôt à l'absence d'accord entre les principales puissances commerciales du monde. Le Chili continue de penser qu'il est urgent d'engager une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

L'ONU a été appelée à jouer un rôle déterminant pour promouvoir des améliorations sensibles dans la gestion des systèmes commercial, monétaire et financier pour faire en sorte que leur fonctionnement tienne

compte des besoins de tous les pays. Le Conseil économique et social a accompli un travail louable en assurant la coordination des activités de l'ONU avec les institutions de Bretton Wood. Cependant, l'Assemblée générale a un rôle crucial à jouer en la matière.

La décision de tenir une réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement est d'une importance sans précédent et nous devons nous efforcer de faire progresser l'engagement que nous avons pris lors du Sommet du millénaire de tout mettre en oeuvre pour faire en sorte que cet événement soit couronné de succès. Cela marquerait une nouvelle étape dans les relations Nord-Sud car la légitimité politique qui découlerait d'un large consensus multilatéral pourrait favoriser la conception d'une nouvelle architecture financière, la mise en place d'un régime commercial et l'établissement d'échanges commerciaux au sein desquels les intérêts légitimes de tous les peuples seraient reconnus.

Mon pays estime que l'aide publique au développement continue d'être nécessaire pour favoriser le développement de nombreuses régions et de nombreux pays. Notre monde planétaire ne peut oublier le principe de la solidarité qui est l'axe central de la tradition de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, il importe d'encourager l'aide internationale pour résoudre les situations difficiles que connaissent de nombreux pays accablés par le fardeau insupportable de leur dette, afin qu'ils puissent relever les défis du développement.

Cette année, le Chili a entamé un nouveau mandat politique de six ans, dans des conditions pleinement démocratiques. Notre pays est en pleine harmonie avec la communauté internationale. Nous avons une société civile dynamique, qui a apporté ses propres contributions aux préparatifs du Sommet du millénaire. Nous respectons les droits de l'homme et la primauté du droit. Nos tribunaux rendent la justice avec rigueur et avec le sens de la responsabilité. Nous jouissons d'une économie vigoureuse et ouverte, et nous sommes déterminés à continuer de réduire les inégalités dans notre pays. Nous nous projetons vers le monde à partir de la région à laquelle nous appartenons, l'Amérique latine. Nous avons entrepris le renforcement de nos politiques multilatérales, basées sur un régionalisme ouvert et sur une coopération entre les pays du monde qui partagent les mêmes critères.

Nous sommes persuadés que la présente session de l'Assemblée générale consacrée au millénaire restera dans l'histoire comme la session au cours de laquelle nous avons commencé à relever le grand défi de notre époque : rationaliser les forces de la mondialisation et favoriser la répartition de ses avantages sur un nombre croissant d'habitants de la planète. Soyez assuré, Monsieur le Président, que la délégation du Chili apportera tout son appui pour relever ce défi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente de la délégation de la Finlande, Mme Marjatta Rasi.

**Mme Rasi** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je vais faire la présente déclaration au nom de M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

Les chefs d'État et de gouvernement viennent de mener à sa conclusion le rassemblement le plus vaste de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, le Sommet du millénaire. Ils ont adopté une Déclaration du millénaire ambitieuse et orientée vers l'avenir. Cette Déclaration, ainsi que le rapport du Secrétaire général établi pour le Sommet, fixe un ordre du jour difficile et chargé pour les Nations Unies en ce nouveau millénaire. Un esprit nouveau s'est révélé au cours du Sommet. Nous devons maintenant entretenir cet esprit au sein de l'Assemblée à qui, maintenant, il incombe d'entreprendre la mise en oeuvre de la Déclaration du millénaire.

La Présidente de la Finlande a fait une déclaration sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'être en prise directe avec les États Membres et leurs populations. J'aimerais développer quelque peu ses idées, tout en souscrivant pleinement à la déclaration faite par le Ministre français des affaires étrangères, M. Védrine, au nom de l'Union européenne.

L'une des idées les plus stimulantes que le Secrétaire général a prônée est celle de la culture de prévention. Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies soit efficace, nous devons lui fournir les moyens d'avoir une longueur d'avance sur les événements. Une prévention réussie nécessite une compréhension profonde des causes sous-jacentes. En comprenant ces causes, nous serons en mesure de mettre en place un système d'alerte avancée nous permettant d'agir à temps, avant que des conflits n'éclatent.

Une des causes profondes des conflits est la pauvreté. Étant donné que près de la moitié de la popula-

tion mondiale doit encore se contenter de moins de 2 dollars par jour, et lutte pour survivre, des conflits peuvent facilement éclater. La pauvreté est également un affront à la dignité humaine. Tenter de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême exige des efforts conjugués. La démocratie et le respect des droits de l'homme constituent des préalables importants pour tout processus de développement soutenu et d'élimination de la pauvreté. Sans une prise de décisions démocratique, sans le respect de la primauté du droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'égalité entre les sexes et la bonne gestion des affaires publiques, il ne serait pas réaliste d'aspirer à des résultats durables en matière d'élimination de la pauvreté.

L'exigence du respect des droits de l'homme continuera de déterminer le sort qui est réservé à l'avenir de l'humanité. L'un des plus grands succès des Nations Unies aura été la codification d'un ensemble essentiel de normes en matière des droits de l'homme. Les gouvernements ont l'obligation d'appliquer ces normes. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation mondiale ayant pour tâche primordiale d'assurer le respect des droits de l'homme. Elle devrait consacrer plus d'attention et de ressources à la pleine réalisation et à l'exercice de ces droits au plan universel.

La mondialisation est non seulement un processus inévitable, elle est aussi, dans l'ensemble, propice au développement humain. La mondialisation aujourd'hui n'est pas simplement une continuité du processus bien connu d'internationalisation du commerce, d'intégration des marchés et d'interdépendance croissante; elle nous met en présence d'un phénomène où la qualité prime sur la quantité. Le développement de technologies nouvelles multiplie considérablement les effets, aussi bien positifs que négatifs, de la mondialisation. Je pense que la grande majorité de la population mondiale a tiré parti de la mondialisation. Certains en ont évidemment profité de façon considérable. Ce n'est pas une chose à déplorer en soi; mais en même temps, trop nombreux sont les perdants de ce processus. Beaucoup encore craignent les menaces et les pertes possibles qu'ils perçoivent parmi les effets négatifs de la mondialisation. D'autres encore sont préoccupés par la question de savoir si les processus mondiaux peuvent encore être contrôlés. Pour toutes ces raisons réunies, il est extrêmement important que nous soyons en mesure

d'affronter les défis de la mondialisation et de contrer ses nombreuses incidences négatives.

*M. Sychov (Bélarus), Vice-Président, assume la présidence.*

L'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de même que d'autres acteurs internationaux, doivent conjuguer leurs efforts pour adopter et appliquer les règles communes nécessaires à la mobilisation des forces positives de la mondialisation. La libéralisation du commerce et les règles commerciales élaborées sous les auspices de l'OMC devraient être mises en oeuvre de telle manière qu'elles profitent à tous, en particulier aux plus pauvres, tout en préservant notre environnement commun.

Un aspect de la gestion de la mondialisation est la nécessité de renforcer la stabilité, la transparence et le comportement responsable au niveau des marchés financiers internationaux. Nous devons lutter contre les perturbations engendrées, par exemple, par des mouvements de capitaux à court terme et à caractère spéculatif. Des initiatives telles que l'impôt sur les opérations en devises, dites impôt Tobin, méritent un examen attentif. Si, comme certaines études l'indiquent, cet impôt est impossible en pratique, il est d'autant plus important de proposer l'adoption d'autres moyens et d'autres instruments pour atteindre les mêmes objectifs.

L'un des défis les plus récents est celui du fossé numérique créé par la révolution des technologies de l'information et de la communication. L'informatisation et l'adaptation à l'Internet ne sont pas une fin en soi. Ces processus devraient servir les objectifs du développement : l'éducation, l'alphabétisation, les soins de santé, l'habilitation et l'inclusion. En nous efforçant de combler le fossé numérique, nous aidons les pays en développement à s'associer à l'économie mondiale basée sur la connaissance. À long terme, la révolution numérique présente un potentiel énorme pour les pays en développement. Les technologies de l'information et de la communication permettront aux pays en développement d'être propulsés vers la compétitivité technologique.

L'ordre du jour mondial établi par les conférences et sommets des Nations Unies dans les années 90 a traité de nombreux besoins fondamentaux de la vie humaine qui requièrent une attention commune dans le processus de mondialisation. Des progrès ont été réali-

sés en matière de droits de l'homme, d'égalité entre les sexes, de population, de développement social, de développement durable, des drogues, des questions écologiques et de nombreuses autres questions. Avec ce nouveau millénaire, nous devons nous concentrer sur l'application accélérée des plans d'action adoptés à ces conférences. Mais notre ordre du jour continue de s'allonger. Les enfants, le VIH/sida, le racisme et la discrimination raciale, le financement du développement, les pays les moins avancés de même que les questions de développement durable et d'environnement nécessitent une attention plus grande de la part de la communauté mondiale. Même en englobant ces questions, je crains que notre ordre du jour ne soit toujours pas exhaustif. Les questions de plus en plus nombreuses qui se posent exigent à juste titre plus de cohérence de la part du système des Nations Unies dans ses activités, ainsi que de la part des États Membres.

Quels que soient nos efforts pour mettre en oeuvre l'ordre du jour mondial et la mesure dans laquelle nous avons recours aux actions préventives, nous devons disposer de moyens améliorés pour régler les crises et les conflits de façon aussi pacifique et rapide que possible. La Finlande se félicite de l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau chargé d'examiner de façon critique les opérations de paix des Nations Unies. Le rapport Brahimi propose une réforme d'ensemble des opérations de paix. Nous devons examiner ce rapport en détail et sans retard. Des enseignements doivent en être tirés par l'ONU et ses États Membres. Nous devons en particulier tirer des leçons des échecs afin de ne pas répéter nos erreurs, mais nous devons également tirer parti des succès et voir ce qui est efficace.

Nous devons traiter de tout le continuum des opérations de paix dans l'optique de la prévention. Il est particulièrement important d'essayer d'empêcher que des crises n'éclatent. La prévention est un élément important en situation de crise pour empêcher son escalade. La prévention se poursuit également après les crises dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits, pour minimiser leurs conséquences et leur durée, sans parler de leur répétition. Le Kosovo est un exemple évident.

J'enfonce une porte ouverte lorsque je dis que les Nations Unies ont besoin d'une capacité de réaction rapide, d'un personnel qualifié et expérimenté, de même que de ressources financières, pour mener à bien

les opérations. Cela permettra de faire face plus facilement à une demande accrue en matière d'opérations de paix des Nations Unies.

La démarche critique adoptée dans le cadre du rapport Brahimi devrait également s'étendre à d'autres domaines et activités des Nations Unies afin de permettre à l'Organisation d'être efficace. La réorganisation et la redéfinition des priorités permettraient de libérer des ressources tant humaines que financières et de les affecter aux domaines essentiels de nos responsabilités.

Une évolution positive se dessine dans certaines crises qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour des Nations Unies. Un exemple particulièrement encourageant en est le rapprochement qui se produit dans la péninsule coréenne. La Finlande se félicite des faits positifs survenus en vue de parvenir à la paix, à la stabilité et à la réunification dans la péninsule coréenne et encourage les deux parties à promouvoir le processus de dialogue. La Finlande se félicite également du retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous espérons que cela conduira à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Le processus d'édification d'une nation au Timor oriental a commencé de façon satisfaisante. J'espère que la période de transition actuelle conduira bientôt à une indépendance complète pour le Timor oriental. Les récents incidents au Timor occidental, qui visaient des membres du personnel des Nations Unies, ont cependant compromis les progrès ainsi que la capacité du système des Nations Unies d'apporter son concours. En outre, nous appuyons énergiquement les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à un règlement d'ensemble du problème de Chypre.

L'évolution de la situation en Afrique n'aura pas été encourageante. Je regrette profondément que la sécurité du personnel des Nations Unies n'ait pas été garantie dans toutes les opérations des Nations Unies, comme en Sierra Leone. Cependant, l'Érythrée et l'Éthiopie sont parvenues à un accord et la surveillance internationale peut commencer. Je suis heureuse d'annoncer que la Finlande participera à la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

Le continuum des crises multidimensionnelles doit être entravé, géré et réglé par des moyens multidimensionnels appropriés. Il faut pour cela une coopération entre les différentes organisations, telles

que l'ONU, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des États américains, pour n'en citer que quelques-unes. La complexité des crises a montré qu'aucune organisation agissant seule n'est en mesure de faire face à tous les aspects d'une crise – aspects militaires, civils et humanitaires. De tristes expériences, par exemple dans les Balkans, nous rappellent que de nombreuses insuffisances subsistent dans les capacités de prévention et de gestion des conflits de la communauté internationale. Une répartition plus claire des tâches entre les organisations est nécessaire. Elles doivent se concentrer sur ce qu'elles savent le mieux faire, suivant le principe de l'avantage comparatif. La complémentarité et la coopération sont des alliées, et la rivalité est l'ennemi, dans toute opération.

Une action cohérente est nécessaire pour faire face aux situations, en ayant à l'esprit le concept global de sécurité. Je souligne la nécessité de renforcer nos capacités civiles de gestion des crises dans tous les domaines pertinents. Les crises complexes nécessitent des compétences en matière de police civile, de primauté du droit, de droits de l'homme, de justice, d'assistance électorale, de consolidation des institutions, de reconstruction économique et de remise en état, de même que des médias impartiaux. Comme l'indique le rapport Brahimi, des changements de doctrine et une planification stratégique plus approfondie sont nécessaires aux Nations Unies pour faire face aux conflits complexes, qui éclatent souvent à l'intérieur des États.

La paix et la sécurité sont indissociables. Le désarmement fait partie d'une action complète et intégrée de prévention des conflits et de promotion d'un dialogue mondial sur la paix et la stabilité. Les accords de limitation des armements, notamment le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, conclu entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, restent une pierre angulaire en matière de sécurité internationale. Le résultat fructueux de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chargée d'examiner le Traité et sa prorogation, a donné un nouvel élan au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être ratifié par tous. Nous espérons que le Traité START II entrera en vigueur rapidement

et nous attendons avec intérêt le commencement des négociations sur le traité START III.

L'une des principales préoccupations est la course aux armements au plan régional. Nous devons veiller à ce que les quelques pays qui restent en dehors du cadre du régime du TNP ne se dotent pas d'armes de destruction massive. De même, les armes classiques, et en particulier les mines terrestres antipersonnel, les armes légères et de petit calibre, restent un sujet de préoccupation dans le cadre des conflits régionaux et internes. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects devrait viser des résultats notables en adoptant une approche d'ensemble intégrant la sécurité et le développement.

Une action internationale renforcée est également nécessaire pour l'assistance au déminage, en particulier dans des situations d'après conflits où la population civile continue d'être victime de mines terrestres antipersonnel.

Je souhaite souscrire à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États pour qu'ils signent et ratifient le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) le plus tôt possible. Il importe à présent de consolider ce qui a été réalisé à la Conférence de Rome et après cette Conférence et de parvenir à une mise en place rapide de la CPI, tout en respectant pleinement l'intégrité de son Statut. Des États de plus en plus nombreux, dont le mien, se rapprochent d'une ratification du Statut de Rome. Nous sommes persuadés qu'à long terme, tous les États reconnaîtront les avantages d'une Cour pénale internationale permanente.

Le terrorisme est un mal contre lequel nous devons lutter résolument et efficacement afin que chacun puisse vivre et voyager librement dans le monde sans craindre des crimes et des enlèvements. Nous avons négocié 12 grandes conventions contre le terrorisme dans le cadre des Nations Unies qui énoncent clairement que les actes de terrorisme sont des actes criminels qui ne sauraient être justifiés par aucun motif. Ceci s'applique évidemment et également aux moyens utilisés pour lutter contre le terrorisme.

La Finlande se félicite de l'initiative du Secrétaire général permettant de signer tout traité ou convention dont le Secrétaire général est le dépositaire. À cet égard, j'aimerais faire référence à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des

catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. En tant que pays hôte de cette conférence, la Finlande voudrait encourager tous les États à signer et ratifier la Convention en vue de son entrée en vigueur le plus vite possible.

Les objectifs consacrés dans la Charte et les nouveaux défis qu'affrontent les Nations Unies font que les États Membres doivent apporter à l'ONU et au multilatéralisme un appui sans faille. Les Nations Unies sont l'expression de la volonté des États Membres de délibérer et agir de façon multilatérale. Beaucoup de raisons expliquent que le multilatéralisme soit le système de choix, et aussi peut-être le seul mode viable, pour gérer les problèmes. Cette formule fait intervenir tous les acteurs nécessaires pour trouver une solution aux conflits sur le long terme. Le multilatéralisme apporte aussi toute la transparence nécessaire pour la résolution des conflits modernes. D'une façon générale, il renforce le respect du droit international. Enfin, et ce n'est pas son moindre mérite, le multilatéralisme réduit les risques de recours inutile ou disproportionné à la force.

Un retour à l'unilatéralisme, ne pourrait que faire réapparaître de vieilles divisions et en créer de nouvelles. Les Nations Unies constituent un bastion du multilatéralisme. L'ONU devrait être utilisée pour défendre la primauté de l'action multilatérale. À cet égard, nous devons veiller à ce que les Nations Unies soient en mesure d'agir efficacement quand le besoin s'en fait sentir. Le rôle et les moyens du Secrétaire général doivent être développés pour permettre à l'Organisation d'agir dans des circonstances qui, autrement, la menaceraient de paralysie.

Dans ce contexte, je voudrais dire clairement que les moyens de gestion des crises en cours d'élaboration dans l'Union européenne seront mis au service de la communauté internationale. Ces moyens n'ont pas pour vocation à servir dans le cadre d'un interventionnisme unilatéral. L'Union européenne contribuera à la paix et à la sécurité internationales, conformément aux principes énoncés dans la Charte de l'ONU, aux principes et objectifs définis par la Charte de la sécurité européenne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Pour que ce type d'actions multilatérales soit efficace, le financement des Nations Unies doit se faire sur une base équitable, solide et durable. C'est un point crucial pour sa puissance et sa crédibilité. Les obliga-

tions de la Charte quant au paiement des contributions doivent être respectées par tous, en temps et en heure. Ces contributions doivent être versées intégralement et sans conditions.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales s'est avérée très fructueuse. Il faut l'intensifier et la faciliter. Nous devons l'étendre à toute la société civile. Les défis actuels sont trop importants pour que l'Organisation des Nations Unies les assume seule. Je félicite le Secrétaire général pour ses multiples initiatives dans ce sens. En particulier, je voudrais mentionner son initiative de Pacte mondial avec les entreprises multinationales pour inviter celles-ci à encourager l'application de normes de travail internationales équitables, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. La coopération avec la société civile est une nécessité à l'aube de nouveau millénaire. Il nous faut des partenariats solides pour affronter les défis quotidiens du monde actuel. Cette tendance devrait être renforcée et encouragée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Roberto Flores Bermúdez, Ministre des affaires étrangères du Honduras.

**M. Flores Bermúdez** (Honduras) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale qui, avec le récent Sommet du millénaire, apportera une contribution fondamentale aux changements que nous avons entrepris pour faire de l'ONU une institution en prise avec les réalités.

La paix et la sécurité internationales, la coopération et la solidarité pour un développement humain durable doivent être les instruments fondamentaux de l'Organisation à l'aube de ce nouveau millénaire. La paix et la sécurité exigent un engagement renouvelé en faveur du droit international, du plein respect et de l'exécution sans atermoiement injustifié des arrêts de la Cour internationale de Justice, de l'application par les États des dispositions contraignantes des traités et de l'application du droit de bonne foi et sans considérations de politique intérieure.

Le Honduras, un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, considère que les arrêts de la Cour internationale de Justice constituent une base solide pour le règlement des conflits internationaux, la règle de base régissant les rapports des États entre eux. Ils sont appuyés par le Conseil de sécurité qui est le garant de leur bonne exécution.

La paix et la sécurité entre les nations passent par la délimitation de frontières terrestres et maritimes, conformément au droit international; cette délimitation doit prendre en compte les droits historiques et le non-recours à la violence. C'est seulement en délimitant ces espaces que l'on peut déterminer l'apport de chacun à la cause commune, contribuant ainsi à l'établissement de frontières de solidarité et d'une culture de paix.

Le millénaire qui s'achève a produit des avancées extraordinaires dans l'histoire de l'humanité. Mais il nous reste du travail à faire et des problèmes à résoudre, comme le racisme, la xénophobie, les armes de destruction massive, les retombées d'une culture de violence et de destruction. C'est pourquoi, nous appuyons fermement les mesures de consolidation du processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons du dialogue constructif amorcé par les deux Corées, de leurs efforts pour normaliser leurs relations et avancer vers une solution pacifique que toute société divisée doit s'efforcer de trouver.

En ce qui concerne la mondialisation, nous ne devons pas nous intéresser seulement à l'aspect économique. Nous devons aussi tenir compte de l'aspect social de ce processus. L'éducation est le passeport de l'avenir. Mais seulement si l'éducation est la même pour tous. Et pas uniquement pour une minorité. Et à condition aussi que cette éducation défende les valeurs de la vie et qu'elle nous enseigne à tous comment vivre les uns avec les autres. C'est pourquoi, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture l'a souligné, nous devons apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être.

Nous croyons qu'en matière d'éducation, le Conseil économique et social de l'ONU doit – comme ses membres en ont décidé au plus haut niveau – promouvoir et poursuivre des initiatives pour mieux diffuser l'information technologique. Le Conseil doit s'efforcer d'éviter les disparités dans les progrès technologiques, afin que ceux-ci ne bénéficient pas uniquement aux pays industrialisés.

Des millions d'êtres humains découvrent avec stupéfaction qu'il existe un monde bien différent de leur terrible univers. Et quand ils essaient de se rendre dans ce monde mirage, ils s'aperçoivent que les frontières existent et qu'ils sont seulement libres de continuer à rêver et à espérer.

La mondialisation présente deux aspects. D'une part, elle crée la richesse, des avantages, des opportu-

nités; et d'autre part, elle engendre la pauvreté, des problèmes, des inégalités et même de nouvelles formes d'exclusion. En fait, elle devrait créer pour tous un monde sans exclusion. Il s'agit pour nous de mondialiser le développement des individus.

Le Honduras participe au processus d'intégration en Amérique centrale car nous considérons que c'est une façon de renforcer notre présence et d'être plus actifs dans le monde. C'est pourquoi nous soutenons activement le renforcement du processus institutionnel de l'intégration en Amérique centrale.

En dépit des progrès réalisés au cours de ce millénaire, les termes de l'échange continuent de faire obstacle au développement de nombre de nos pays. L'augmentation des prix du pétrole a un effet dévastateur sur les économies des plus faibles et paradoxalement, plus notre production augmente et plus nous ouvrons nos portes au commerce international en éliminant les barrières, plus il y a d'obstacles pour accéder aux marchés internationaux, provoquant une crise pour nos capacités d'exportation. La mondialisation du commerce doit produire des avantages dans les deux sens.

Outre les asymétries et disparités que j'ai évoquées, il existe également des menaces de différente nature qu'aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut combattre seul. Le rapport présenté par le Secrétaire général au Sommet du millénaire accorde autant d'importance au thème de l'environnement qu'à ceux de la paix et du développement, et ceci montre qu'en l'an 2000, nous reconnaissons qu'en plus de réaliser la paix et le développement économique, nous devons protéger notre environnement, sinon l'avenir de l'humanité continuera d'être précaire. Chaque jour, nous sommes plus menacés par le manque d'eau potable, la désertification, la destruction de la couche d'ozone et les changements climatiques. Ces processus entraînent une augmentation des catastrophes naturelles. Le Honduras a été victime d'une grande catastrophe. C'est pourquoi nous accordons une priorité à l'environnement ainsi qu'à l'éducation quant à sa préservation et sa valorisation.

Des émissions de gaz à effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la diminution de la production d'oxygène, la pollution des réserves d'eau douce et des mers, l'extinction de milliers d'espèces – tout cela fait partie de préoccupations majeures que nous devons affronter en commun.

De même, le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogues ne peuvent être combattus efficacement que si nous travaillons ensemble et de façon coordonnée. Sinon, nous serons complices de la destruction des espoirs des jeunes et des enfants.

L'Organisation doit s'efforcer d'éliminer la disparité entre l'abondance et le besoin, dont les exemples concrets sont innombrables. Ainsi aujourd'hui, des centaines de milliers de médicaments sont produits mais les millions d'êtres humains infectés par le VIH/sida n'ont pas accès à ces médicaments pour soulager leur douleur. On est atterré de voir que le monde produit des milliers de tonnes métriques d'aliments en excédent pour nourrir sa population et que, pourtant, des personnes meurent de faim et de malnutrition. La pauvreté et la faim dont souffrent des millions d'individus sont une insulte à l'humanité et un affront à la dignité de la personne. Et là encore, il faudrait améliorer la coordination.

L'Organisation poursuit ses efforts énergiques pour empêcher des conflits mondiaux. Il y a eu plusieurs acquis dans la mise en oeuvre de moyens pour la paix mondiale, y compris des actions de maintien de la paix et le travail des tribunaux internationaux. Nous avons également noté des progrès dans le désarmement, notamment les armes de destruction massive. Conscient de ses responsabilités internationales, le Honduras contribue également, dans la limite de ses ressources, à la paix et à la sécurité internationales en participant aux missions en Haïti et au Sahara occidental.

Le Programme des Nations Unies pour le développement participe également, en tant que partenaire, au processus de développement de nombreux pays dans le monde. Il travaille avec les gouvernements nationaux, la société civile et les communautés. Le PNUD est un partenaire actif et fiable dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales à moyen et à long terme contribuant à la réduction de la pauvreté. La réunion du Conseil exécutif d'hier a été une réussite pour faire progresser la réforme du PNUD. Le Honduras participe activement à ce processus.

Le monde de la confrontation bipolaire n'existe plus et une ère de coopération se dessine. Mais l'Organisation continue de marginaliser des États qui ont contribué au développement, qui représentent des millions d'individus et qui participent activement à l'économie mondiale. Pour ces raisons et d'autres que

nous avons souvent mentionnées devant l'Assemblée et dans d'autres instances internationales, ces États doivent participer à nos débats et à nos décisions. Un des États en question est la République de Chine.

À l'aube du nouveau millénaire, nous devons renforcer notre composante, élargir la représentation des peuples et des nations, et assurer une représentation plus équilibrée et plus juste dans les discussions et décisions du Conseil de sécurité. À cette fin, le Honduras estime que le Conseil doit s'ouvrir à d'importants partenaires et représentants des pays en développement, sur la base d'une représentation géographique équitable et avec le consensus des groupes régionaux existants.

Nous pensons que le droit de veto exercé par certains États devrait se limiter à des sujets et situations particuliers afin qu'il ne soit pas utilisé pour protéger les intérêts acquis.

La nouvelle vision que nous avons d'une organisation réformée implique que l'Organisation devienne plus compétente, plus souple et plus responsable, qu'elle soit mieux administrée et dotée d'un système financier sain, et qu'elle produise des résultats plus concrets pour les peuples du monde. C'est pourquoi nous soutenons les résultats du Groupe de travail de l'Assemblée générale et estimons que la réforme et l'élargissement du Conseil doivent se baser sur le consensus le plus large possible et en tenant compte d'une représentation géographique juste et équitable, afin que les pays en développement apportent une contribution substantielle à la prise de décisions, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

L'Organisation doit procéder à son autocritique et être la première à proposer des changements dans ses méthodes de travail. Les dialogues thématiques conçus pour réaliser un consensus et les plans d'action doivent remplacer les conférences longues et coûteuses, dont les résultats concrets ne sont pas toujours évidents. Ces conférences solennelles doivent être remplacées par un débat authentique à l'Assemblée générale et les procédures devraient être simplifiées pour faire économiser à l'Organisation des sommes importantes que nous perdons actuellement en raison de la répétition des tâches.

Je terminerai en évoquant le Sommet du millénaire de la semaine dernière et je voudrais rappeler l'idée du Président de la République du Honduras, M. Carlos Flores, à savoir que les Nations Unies peuvent et doivent travailler pour assurer la coexistence nécessaire des pauvres et des riches, des grands et des

petits, grâce à une plate-forme d'égalité souveraine et de solidarité humaine.

Et notre Président a indiqué :

« Plus qu'une planète angoissée par la pauvreté et l'inégalité, ce qui est le cas pour la grande majorité, le monde devrait être la somme de peuples satisfaits, au moins pour ce qui concerne les aspects fondamentaux ou essentiels. » (A/54/PV.3)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la culture, de la jeunesse et des sports du Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

**Mme Willi** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Tous mes vœux de succès vous accompagnent alors que, sous votre direction, l'Assemblée sera des plus productives, et je tiens à vous assurer de tout le concours de la délégation du Liechtenstein. J'aimerais également féliciter le dernier Membre admis, Tuvalu, à l'occasion de son entrée à l'ONU et, surtout, souhaiter la bienvenue à Tuvalu au sein du groupe des petits États.

J'ai déjà eu l'honneur de participer au débat général, mais cette année est à marquer d'une pierre blanche : c'est en effet le dixième anniversaire de l'admission du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais par conséquent inclure dans mes observations certaines des questions auxquelles le Liechtenstein attache une importance particulière dans le cadre de sa participation à l'Organisation. Pour le Liechtenstein, comme pour beaucoup d'autres pays, les Nations Unies sont le symbole de la protection des droits de l'homme et de la dignité humaine, ainsi que de la défense des valeurs communes.

Les 12 derniers mois ont été difficiles pour l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour s'acquitter du rôle qui lui revient dans la recherche de la paix et de la sécurité. Des efforts remarquables ont certes été accomplis mais certaines situations de conflit continuent d'entraver la concrétisation du maintien de la paix. Lorsque le Secrétaire général a appelé, l'année dernière, à l'instauration d'une culture de la prévention, notre délégation a entièrement adhéré à ses idées et nous continuons de penser que la prévention des conflits doit être le concept central du maintien de la

paix. Nous savons tous que la prévention des conflits peut permettre de sauver des centaines de milliers de vies. L'énergie politique et les énormes ressources financières utilisées peuvent être consacrées à d'autres fins. L'expression « culture de la prévention » suppose une approche globale des différents types de problèmes. Toutefois, les démarches préventives peuvent être perçues comme une menace à la souveraineté d'un État. La notion dans son sens classique ne nous permet plus, à l'évidence, d'affronter les nouvelles réalités mondiales. La souveraineté des États reste un principe cardinal de l'ONU. Par conséquent, l'instauration d'une culture de la prévention est un processus qui nécessite un effort concerté de tous les Membres de l'ONU. Remédier aux causes sous-jacentes de tant de conflits internes actuels permettra de nous rapprocher encore d'une réponse à cette nécessité humanitaire, politique et économique. Le Liechtenstein avance depuis des années des idées et des suggestions sur une approche préventive des problèmes liés à l'application du droit à l'autodétermination. Il est temps de nous libérer des modes de pensée tendancieux et dépassés, et de reconnaître que l'application effective et l'exercice du droit à l'autodétermination sont essentiels pour prévenir les conflits internes et la désintégration violente des États.

L'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en 1998 a représenté une avancée historique. La conclusion, cet été, des travaux de la Commission préparatoire sur les éléments constitutifs des infractions et le règlement intérieur est une nouvelle avancée et les perspectives de ratification sont prometteuses. Nous espérons être en mesure de contribuer, prochainement, à l'entrée en vigueur du Statut. Il est extrêmement important que l'intégrité du Statut de Rome soit préservée tout au long des travaux qui restent encore à faire par la Commission préparatoire. Les qualités de la CPI ont plus d'une fois été saluées. Les possibilités de prévention qu'offre la CPI constituent certainement l'une de ses caractéristiques éminentes. Une cour pénale efficace contribuera notablement à mettre fin à la pratique de l'impunité qui règne depuis si longtemps sans être sérieusement remise en cause.

Le Liechtenstein a toujours soutenu une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la

prévention des conflits et du relèvement des pays après les conflits.

La défense et la protection des droits de l'homme peuvent également contribuer à la prévention des conflits. C'est là plus qu'une préoccupation légitime pour nous tous, c'est un devoir. Depuis l'admission du Liechtenstein à l'ONU, il y a 10 ans, cette question constitue pour nous une priorité absolue. Ces dernières années, les droits de l'homme ont pris une importance accrue en politique étrangère et dans l'économie mondiale. On est de plus en plus conscient que les questions des droits de l'homme ne peuvent plus être envisagées isolément, étant donné le lien manifeste qui existe entre les droits de l'homme d'une part et la prospérité économique, la promotion sociale et la paix et la sécurité d'autre part.

C'est en commençant par accorder aux femmes la pleine jouissance des libertés et des droits fondamentaux que l'on doit parvenir à une égalité totale dans une société stable, et nous devons continuer à prendre des mesures afin de promouvoir et de renforcer comme il convient le pouvoir d'action des femmes. Avec 12 femmes ministres des affaires étrangères, j'ai signé hier soir une lettre adressée au Secrétaire général dans laquelle nous exposons les besoins particuliers des femmes en matière de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida, et nous appelons les Membres de l'ONU à tenir compte de la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à une information, des examens, des services de conseil, des soins et des traitements conçus spécifiquement pour les femmes et les filles.

Le Liechtenstein soutient pleinement la lutte contre le crime transnational organisé, en particulier le trafic d'êtres humains et les délits contre des enfants, ainsi que la lutte contre le blanchiment de l'argent. La criminalité financière est une préoccupation de plus en plus centrale dans l'univers financier ouvert et mondialisé d'aujourd'hui, qui est caractérisé par la grande mobilité des fonds et l'évolution rapide des nouveaux modes de paiement.

À notre avis, la coopération internationale dans la lutte mondiale contre le blanchiment de l'argent ne pourra être renforcée que si tous les centres internationaux de services financiers travaillent pour que les normes internationalement reconnues soient pleinement appliquées. Par conséquent, mon Gouvernement soutient pleinement les objectifs du Forum du Programme mondial des Nations Unies contre le blanchiment de

l'argent. Toutefois, cette approche doit être transparente, inclusive et non discriminatoire, et les mesures positives déjà prises ou en voie d'être prises par différents pays doivent être dûment reconnues. Toute démarche punitive, comportant notamment l'établissement de listes et l'imposition de sanctions contre des juridictions particulières, tout comme l'absence de différenciation entre la lutte contre le blanchiment de l'argent et les questions fiscales, va à l'encontre de l'esprit de coopération internationale. Nous regrettons donc, en particulier, les débats qui ont eu lieu dans certaines instances internationales et régionales, qui visaient quelques centres financiers, dont le Liechtenstein. L'absence de transparence et la façon dont cela a été fait sont contraires aux procédures et principes reconnus en matière de coopération internationale.

Ces procédures et principes établis doivent orienter la coopération entre les États et leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. La coopération internationale doit, par conséquent, être gérée de la même façon aussi bien lorsque de grands États traitent avec de petits États que lorsque de petits États traitent avec de grands États. Aucune organisation ne devrait avoir le droit de s'écarter des pratiques établies dans les relations internationales. La coopération de la part de petits États ne doit jamais être interprétée comme une capitulation; la coopération suppose la prise en compte des droits et des intérêts de tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nadezhda Mihailova, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie.

**Mme Mihailova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation bulgare, je saisis d'emblée cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres de la présidence, d'avoir assumé la tâche particulièrement importante qui consiste à présider cette importante session du millénaire de l'Assemblée générale. Je souhaite que celle-ci soit couronnée de succès.

Permettez-moi de commencer en disant que la République de Bulgarie, en tant que pays associé, souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

L'année écoulée a été marquée par une série d'événements qui ont eu comme point culminant le Sommet du millénaire. Nous attendons de la présente session de l'Assemblée générale des décisions prises

par consensus visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies, à la rendre plus efficace et mieux à même de concrétiser notre vision commune d'un avenir meilleur, à l'abri du fléau des conflits et des guerres, de la pauvreté et des maladies, des retards et du sous-développement; un avenir qui soit fondé sur la paix, la sécurité, le développement durable et la prospérité, dans le contexte d'une tendance dominante vers la mondialisation et l'interdépendance. Il s'agit véritablement d'une tâche immense. Elle ne pourra être réalisée par ou pour un seul pays ou une seule région. Elle exige qu'un effort important et soutenu soit consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité, comme cela est signalé à juste titre dans la Déclaration du millénaire.

À l'aube d'un nouveau millénaire, il n'est pas exagéré de dire que l'humanité a réalisé beaucoup de choses. Aujourd'hui, nous avons à notre disposition des moyens beaucoup plus efficaces pour produire davantage de biens et offrir davantage de services, pour combattre les maladies et vivre des vies plus longues et meilleures, et pour profiter des avantages des nouvelles technologies de l'information dans tous les domaines de la vie. En même temps, toutefois, nous devons reconnaître que l'humanité continue d'être confrontée à d'énormes défis. La pauvreté et la misère sont encore dominantes dans beaucoup de régions du monde. Dans de nombreux endroits, des individus sont encore victimes des conflits et des actes de violence. Le monde continue d'être menacé par des armes de destruction massive. De nouvelles menaces apparaissent, telles que le terrorisme, la criminalité internationale ainsi que le trafic illicite de stupéfiants et d'armes de petit calibre. Nous sommes également préoccupés par les changements sur le plan climatique et environnemental, qui entraînent des catastrophes capables de détruire les maisons et les moyens de subsistances de millions de personnes.

Pour relever ces défis, nous devons agir ensemble. C'est la raison pour laquelle nous devons renforcer l'Organisation des Nations Unies et de la rendre plus efficace, ce qui pourrait être accompli grâce à une responsabilité partagée et à une volonté politique adéquate de la part de tous ses États Membres. L'Assemblée du millénaire nous fournit l'occasion de réaffirmer notre attachement aux buts et principes fondateurs de l'ONU, d'entreprendre ses réformes et de renforcer son rôle et son efficacité, afin qu'elle nous serve tous mieux en

relevant les défis auxquels nous sommes confrontés au début du nouveau millénaire.

La Bulgarie s'associe aux autres États Membres pour appuyer les propositions contenues dans le Rapport du millénaire (A/54/2000) du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Ces propositions visent à rationaliser et à renforcer le système de l'Organisation, et à rendre celle-ci plus efficace et mieux en mesure de s'adapter aux nouvelles réalités. À cet égard, le renforcement et la revitalisation des principaux organes de l'ONU sont particulièrement importants, en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

S'agissant de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité, nous partageons l'avis selon lequel ce processus devrait avoir pour résultat un Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace et ayant une plus grande légitimité, compte tenu du nombre accru de Membres de l'ONU et du plus grand rôle politique et économique que pourraient jouer certains États, comme l'Allemagne et le Japon, par exemple, qui pourraient assumer les responsabilités de membres permanents. À notre avis, un Conseil remanié devrait être plus transparent, plus ouvert et plus accessible pour les États non-membres intéressés. Une représentation juste et équilibrée, y compris du Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre de membres a doublé au cours de la dernière décennie, devrait certainement être assurée. Une décision sur l'élargissement du Conseil et sur ses méthodes de travail devrait être prise sur la base du consensus le plus large possible, y compris par tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

Au cours de la dernière année, la communauté internationale a continué à être étroitement engagée dans la situation en Europe du Sud-Est. En tant que pays touché le plus directement par les événements dans la région, la Bulgarie est particulièrement préoccupée par la situation au Kosovo. Nous notons que des progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, particulièrement en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette province. En même temps, il faut reconnaître qu'en ce qui a trait à la coexistence multiethnique, la situation est encore loin d'être satisfaisante. La violence ethnique qui persiste suscite une vive préoccupation. Les attaques contre des membres des contingents internationaux de maintien de la paix et des membres du personnel des Nations Unies sont particulièrement inquiétantes. La situation exige

que tous les dirigeants des communautés au Kosovo prennent des mesures fermes pour rejeter la violence et promouvoir la tolérance et la coopération, conformément aux déclarations déjà adoptées. Nous considérons une telle démarche comme une condition préalable primordiale à la création d'une atmosphère de confiance et de tolérance ethnique.

Le succès des préparatifs et de la tenue des élections municipales, avec la participation de toutes les minorités ethniques, y compris les réfugiés et les personnes déplacées, revêt une grande importance pour accélérer le processus politique au Kosovo et y instaurer une paix et une stabilité durables.

Depuis le tout début de la crise au Kosovo, la Bulgarie a participé activement aux efforts qui sont déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement du conflit et pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. Comme chacun le sait, la Bulgarie participe aux forces internationales de maintien de la paix au Kosovo et fournit un appui logistique à la Mission de maintien de la paix dans la province. De plus, mon pays a mobilisé des ressources importantes dans les limites de ses moyens pour renforcer sa contribution aux activités internationales de paix.

En réponse à l'appel lancé pour augmenter les effectifs de la force de police civile de l'ONU au Kosovo, la Bulgarie a renforcé son contingent qui compte à présent 60 membres de police et elle envisage la possibilité de faire passer ce nombre à 100 membres. La Bulgarie a envoyé un groupe du génie pour rejoindre la présence internationale sur le terrain. Des compagnies bulgares participent à la construction et à l'assemblage de maisons pour abriter des personnes déplacées et des réfugiés au Kosovo. Et enfin, ce qui est encore plus important, elle fournit de l'électricité à bas prix au Kosovo. Le coût total de cet effort se monte pour l'instant à 6 millions de dollars.

Nous estimons qu'il est très important que tous les pays de la région participent au processus visant à résoudre les questions en suspens par le biais de négociations multilatérales et bilatérales. À cet égard, les réunions officieuses tenues au niveau des premiers ministres et les réunions des ministres des affaires étrangères et des ministres de la défense des pays voisins de la République fédérale de Yougoslavie, qui sont consacrées à divers aspects de la coopération, sont des plus utiles.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme de reconstruction économique et de développement des pays de la région moyennant leur intégration dans les structures européennes et euro-atlantique revêtent une grande importance pour permettre la reconstruction des zones dévastées au lendemain du conflit. La mise en oeuvre rapide des différents projets menés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est pourrait contribuer de manière décisive au développement économique et à la stabilité de la région. Nous estimons que les projets d'infrastructure sont très importants à cet égard. Ils contribueront à améliorer les moyens de transport et de communication dans la région et de la relier au reste de l'Europe. Il est également important d'attirer les investissements et de développer le commerce tout en faisant participer les entreprises de la région au processus de reconstruction.

Nous nous félicitons vivement des progrès réalisés concernant le renforcement de la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le trafic illicite des stupéfiants, ainsi que pour le contrôle des armes légères dont la possession n'est pas réglementée, etc. La création d'une force de paix multinationale en Europe du Sud-Est avec un quartier général commun à Plovdiv en Bulgarie a été une réalisation importante dans le cadre de cette coopération. Nous sommes convaincus que cela permettra de renforcer l'esprit de confiance et de coopération dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Les répercussions négatives sur l'économie nationale de la mise en oeuvre rigoureuse des sanctions économiques imposées jusqu'à ce jour par le Conseil de sécurité à la République fédérale de Yougoslavie sont un sujet de vive préoccupation pour mon pays et, je pense, également pour d'autres pays de la région. Comme on le sait, la Bulgarie a fidèlement respecté les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies et a, de ce fait, subi des pertes économiques d'un montant équivalent à sa dette extérieure. Ces pertes ont une incidence sur notre développement économique. Compte tenu de l'importance persistante de cette question dans la conjoncture internationale actuelle, la Bulgarie approuve l'idée selon laquelle, les dispositions de la Charte ayant une importance égale, la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions doit être prise en considération lors de l'imposition de sanctions.

L'élaboration d'un mécanisme concret à cette fin est donc une tâche importante pour l'ONU qui doit trouver les moyens d'atténuer les effets négatifs des sanctions, notamment pour les États tiers. La communauté internationale dans son ensemble doit également en tenir compte. À notre avis, il est nécessaire que tous les États tiers qui risquent de subir le contrecoup de l'imposition des sanctions participent de manière plus étroite et plus directe à l'ensemble de ce processus. Nous sommes certains que les discussions qui se tiendront sur cette question au cours de la présente session, sur la base des décisions déjà adoptées et du rapport présenté par le Secrétaire général au titre de la résolution 54/107, aboutiront à des décisions plus concrètes à cette fin.

La Bulgarie se rallie non seulement aux efforts qui sont déployés à l'échelle internationale pour surmonter la crise que traverse l'Europe du Sud-Est mais également à ceux qui visent à résoudre les situations de conflit à Chypre, au Moyen-Orient, dans le Caucase, en Afrique et ailleurs dans le monde. Nous prenons note avec satisfaction des progrès qui sont actuellement réalisés dans les relations entre la Corée du Sud et la Corée du Nord.

Dans le contexte des défis nouveaux qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, les opérations de maintien de la paix de l'ONU continuent d'être un élément essentiel dans les activités de l'Organisation. La Bulgarie appuie les efforts de la communauté internationale qui visent à garantir les instruments et les ressources voulues pour promouvoir la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, la consolidation de la paix et la reconstruction consécutives à un conflit. Nous sommes convaincus que la nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix devrait comporter dans leur mandat un dosage approprié d'activités politiques, militaires, humanitaires, de reconstruction et d'autres activités pertinentes.

À cet égard, nous estimons qu'il reste encore des possibilités à exploiter pour renforcer la coopération de l'ONU et pour faire en sorte que sa coopération avec les organisations régionales dans le domaine de la diplomatie préventive, du règlement des crises et du maintien de la paix soit plus efficace sur la base de leurs avantages concurrents. Nous partageons la préoccupation d'autres États Membres quant à la capacité de l'ONU d'honorer l'éventail toujours plus large de ses engagements en matière de maintien de la paix et nous

sommes résolus à oeuvrer de concert pour renforcer la capacité de l'Organisation dans ce domaine critique.

Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il est nécessaire de réformer le barème des quotes-parts affectées aux activités de maintien de la paix de l'ONU. Je voudrais signaler, s'il fallait en apporter une preuve claire, que le Gouvernement bulgare a décidé de prendre un engagement financier supplémentaire en augmentant sa contribution aux opérations de maintien de la paix.

La lutte contre le terrorisme et le crime international est une question qui est étroitement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Bulgarie attache la plus haute importance aux efforts concertés de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous condamnons tous les actes terroristes et nous regrettons les morts et les destructions qu'ils occasionnent. Nous sommes d'accord pour dire que la menace du terrorisme a pris une telle ampleur qu'elle exige une réaction décisive et conjointe de l'ensemble de la communauté internationale. La Bulgarie appuie les activités de l'ONU visant à établir des normes et des principes en matière de lutte contre le terrorisme et le crime international moyennant la négociation de différents instruments juridiques et grâce à la création d'institutions appropriées à cette fin.

Nous estimons que la création de la Cour pénale internationale est une réalisation importante dans ce domaine. Je voudrais rappeler le ferme engagement de mon pays à lutter contre les crimes internationaux les plus graves sous toutes leurs formes. Cet engagement est un élément constant de la politique bulgare. Nous sommes certains que la création de la Cour pénale internationale sera une initiative importante de la communauté internationale pour dissuader ceux qui seraient tentés de commettre de tels crimes.

Outre le rétablissement de la paix et l'édification d'un monde plus sûr, l'élargissement de l'aspect humain du développement par la démocratie et la participation a été largement accepté et est devenu une des activités prioritaires dans le travail de l'ONU. Le principe de l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui sont universellement reconnus continue d'être un élément clef du système actuel de promotion et de protection des droits et des libertés fondamentales. La Bulgarie est convaincue que les activités des organismes internationaux dans le do-

maine des droits de l'homme devraient viser à garantir leur exercice effectif et universel à l'échelle mondiale.

Le principe de l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels universellement reconnus continue d'être un élément clef du système contemporain de promotion et de protection des droits et des libertés de l'homme. La Bulgarie est persuadée que les activités menées par les instances internationales dans les domaines des droits de l'homme devraient viser la garantie de l'exercice effectif et universel de ces droits à l'échelle mondiale. À cet égard, la surveillance et le contrôle effectif de l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales restent d'une importance cruciale. Guidée par cette conviction, la Bulgarie est maintenant partie à tous les instruments universels en matière de droits humains qui ont établi des organes de suivi spécifiques, de même qu'elle a reconnu leur compétence pour examiner des communications émanant de particuliers.

À notre avis, les expériences utiles de certaines organisations régionales compétentes en matière des droits de l'homme pourraient également être prises en considération. Nous sommes d'avis qu'une coordination plus efficace et un échange d'information, et même des efforts conjoints sont nécessaires entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Une meilleure application des normes internationales pourra être réalisée en améliorant les mécanismes existants ainsi que grâce à un dialogue constructif et ouvert sur les questions les plus sensibles, y compris celles relatives aux droits de l'homme dans les différents États. En conséquence, le Gouvernement bulgare accorde une grande importance à l'exercice de tous les droits de l'homme par les Bulgares résidents à l'étranger et considère le respect de leurs droits comme étant un élément essentiel pour le renforcement des relations.

Renforcer le développement socioéconomique constitue un autre facteur important pour garantir la stabilité et la paix dans le monde. Les réalisations enregistrées dans ce domaine devraient être saluées et encouragées. Le processus d'examen, fondé sur les idées pertinentes contenues dans le rapport du millénaire du Secrétaire général, doit aboutir au renforcement du rôle de coordination du Conseil économique et

social ainsi qu'à la rationalisation de l'ensemble du mécanisme de l'Organisation. Les dispositions relatives à l'application effective des mesures de suivi des grandes conférences internationales sont particulièrement utiles à cet égard.

La Bulgarie accorde une grande importance au rôle des Nations Unies dans le domaine du développement durable. Elle suit de près le dialogue aux Nations Unies et les activités des différents organes et organismes de l'Organisation sur les questions liées à la démographie, au développement social, aux femmes, à la lutte contre les maladies et les drogues, et à d'autres sujets.

La Bulgarie coopère activement avec le système des Nations Unies composé d'institutions spécialisées et de programmes. Nous souhaitons développer davantage cette coopération. Nous attendons avec intérêt des activités plus dynamiques et plus rationnelles, en particulier en utilisant le potentiel du Programme des Nations Unies pour le développement pour le renforcement des capacités et une assistance dans le développement et la mise en oeuvre de projets conjoints. À cet égard, le système des coordinateurs résidents et les efforts pour rendre ce système opérationnel joueront sans aucun doute un rôle important.

La Bulgarie partage la préoccupation de la communauté internationale devant la propagation des maladies, en particulier le VIH/sida. Nous appuyons les activités des Nations Unies dans ce domaine, et nous nous associons aux efforts des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des institutions académiques et de recherche dans la lutte contre cette maladie dangereuse.

Le développement et la croissance économique sont impossibles à réaliser sans la pleine participation aux échanges économiques et financiers mondiaux. À notre avis, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions peuvent jouer un rôle plus actif pour ce qui est des problèmes spécifiques liés à la transition économique et aux réformes.

Les questions de désarmement continuent de jouer un rôle important dans les efforts globaux pour garantir un monde meilleur pour les générations futures. Le Gouvernement bulgare accorde une très haute priorité aux efforts internationaux destinés à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Nous demandons une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant que mesure

importante dans cette voie, et nous appuyons la décision prise par la Conférence sur le désarmement de créer un comité spécial chargé de mener des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous sommes en faveur du renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et nous estimons qu'il faut accélérer encore les négociations et conclure rapidement le protocole à la convention.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la Bulgarie souhaite contribuer à l'augmentation du nombre d'adhésions à la Convention afin que l'interdiction des armes chimiques soit reconnue en tant que norme universelle du droit international. À cette fin, nous allons accueillir à Sofia du 28 au 30 septembre de cette année un séminaire régional de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

S'agissant des armes classiques, les mines terrestres antipersonnelle sont largement reconnues comme étant une arme terrible, qui tue et mutilé des centaines de milliers de personnes à travers le monde. Convaincu qu'une interdiction complète des mines antipersonnelle s'impose, le Parlement bulgare a ratifié le 29 juillet 1999 la Convention d'Ottawa, contribuant ainsi à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Nous sommes également prêts à prendre part aux efforts de la communauté internationale visant à réduire les armes classiques, y compris les armes légères, et réduire notamment leur accumulation excessive et déstabilisatrice dans les régions de conflit. Nous considérons la participation universelle au Registre des armes classiques des Nations Unies comme étant un pas en avant important vers la transparence effective, tant à l'échelon national que mondial.

Pour la Bulgarie, l'année écoulée a été une période d'efforts intenses et constants consentis par le Gouvernement pour consolider la stabilisation économique déjà obtenue et pour aller de l'avant avec les réformes structurelles, la modernisation de l'administration publique et le renforcement de la primauté du droit au sein de la société civile, et créer les conditions favorables à la croissance économique soutenue et durable. Les mesures et les initiatives qui ont été prises conformément au programme du Gouvernement « Bulgarie-2001 » visant à progresser pour ce qui est de l'intégration de la Bulgarie à l'Europe et dans les structures euro-atlantiques.

Faisant partie intégrante de l'Europe, la Bulgarie considère qu'une prompte adhésion à l'Union européenne et la qualité de membre à part entière à l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) comme étant une expression de notre choix politique souverain fondé sur un vaste appui de la population. La Bulgarie s'efforce de promouvoir et de renforcer les valeurs démocratiques, et nous nous soucions sincèrement de voir ces valeurs largement acceptées dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. La République de Bulgarie se félicite de son inclusion dans le processus d'élargissement de l'Union européenne, aux côtés d'autres pays associés d'Europe centrale et orientale, ainsi que de Chypre. Le Gouvernement bulgare est tout à fait conscient que son adhésion est tributaire du succès des réformes économiques et législatives nationales.

Le Gouvernement bulgare a élaboré une stratégie nationale bien définie pour satisfaire aux critères d'appartenance à l'OTAN, fondée sur un programme global de préparation, au niveau national, qui est constamment mis à jour et optimisé. Notre pays a la volonté politique et il prendra des mesures concrètes pour traduire en termes régionaux et pour atteindre les objectifs du Conseil de partenariat euro-atlantique et du partenariat pour la paix renforcé. Notre attitude positive est mise en évidence par le dialogue politique régional en cours et par des mesures pratiques de suivi pour renforcer la sécurité régionale et la coopération en matière de défense en Europe du Sud-Est.

Pour terminer, je voudrais encore une fois déclarer que mon pays est prêt à coopérer activement avec tous les États Membres pour mettre en oeuvre avec succès les nobles objectifs qui sont les nôtres à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que les débats sur les points importants de l'ordre du jour se traduiront par des mesures concrètes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Colombie, S. E. M. Guillermo Fernández de Soto.

**M. Fernández de Soto** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous votre direction avisée nos débats seront couronnés de succès. Je voudrais également remercier votre prédécesseur pour le travail exemplaire qu'il a

accompli à la direction de la session précédente de l'Assemblée. J'ai aussi l'honneur de rendre hommage au Secrétaire général et de souligner sa direction sereine et son intérêt constant pour la recherche de solutions réalistes et novatrices.

Pour la Colombie, la présente session représente un défi historique : celui qui consiste à forger de nouveaux rapports pour accomplir la mission dont ont convenu les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire. Ils ont défini les paramètres du monde dans lequel nous souhaitons vivre et les conditions nécessaires pour édifier un nouvel ordre politique et économique international. Mon pays a eu l'honneur de présenter la Déclaration de Cartagena de Indias (A/54/929), un engagement pris par les chefs d'État du Groupe de Rio, qui énonce les aspirations de notre région et constitue une contribution exceptionnelle à l'avenir des Nations Unies. Nous entendons maintenant assurer un suivi attentif à ces initiatives, afin qu'elles se traduisent en réalités, pour le bien de l'humanité.

L'aube du nouveau millénaire nous permettra peut-être de relever ce défi avec optimisme, de tirer des enseignements de l'héritage de ce demi-siècle et des nombreuses propositions qui souvent ne rencontrent qu'indifférence. C'est une occasion de traduire nos aspirations collectives en réalités tangibles.

Dans une large mesure, ces aspirations ont trait au sens et à la portée de la mondialisation. Des révolutions formidables surviennent dans le domaine des transports, des communications et des médias électroniques. Chaque jour, les progrès techniques et les découvertes dans le secteur des sciences appliquées nous stupéfient. Le but premier de l'Organisation des Nations Unies, et de ses divers forums et organismes, est de canaliser cet énorme acquis technique et scientifique vers les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population.

La technologie de l'information provoque des changements structurels dans l'économie internationale. Elle offre des possibilités sans précédent pour promouvoir une interaction culturelle créative entre les peuples; mais la révolution informatique peut aussi engendrer l'exclusion. Nous courons le risque de voir apparaître un nouvel analphabétisme, l'analphabétisme cybernétique. Il faut combler le fossé numérique et transformer la technologie de l'information en un facteur positif pour l'éducation et la réduction de la pauvreté, afin que cette révolution revête un caractère vé-

ritablement mondial. Si nous ne le faisons pas, nous accroîtrons le déséquilibre entre les riches et les pauvres.

Par conséquent, l'un des principaux défis que nous devons relever consiste à mondialiser la mondialisation, et à en faire un impératif pour le XXI<sup>e</sup> siècle. En d'autres termes, il faut mettre les avantages de ce processus à la portée d'un plus grand nombre de régions, de nations et de personnes, en démocratisant l'accès aux nouvelles technologies, en éliminant les obstacles qui entravent le commerce et les investissements, et en reconnaissant que les ressources que nous offre la nature constituent le patrimoine commun des générations futures.

À cet égard, la protection de l'environnement est un élément essentiel. Nous avons l'obligation de respecter la nature et de créer un avenir viable. Nous devons mettre un terme à la destruction qui se poursuit en raison d'une utilisation irrationnelle des ressources naturelles et des habitudes inadéquates de consommation et de production. Il faut un engagement politique plus important pour contrôler les changements climatiques, pour éliminer les sources de pollution des eaux et pour enrayer le déboisement. La mobilisation de ressources financières et le transfert de technologies écologiquement saines constituent des questions en suspens. La communauté internationale doit respecter les engagements pris dans ce domaine avant qu'il ne soit trop tard.

Pour leur part, les Nations Unies et les institutions financières multilatérales sont appelées à édifier un nouveau cadre pour éliminer les risques de crises économiques et mieux y réagir. Nous avons besoin d'un système financier stable, ordonné, transparent et prévisible; un système qui nous permettra d'améliorer notre capacité d'alerte précoce, de contrôler efficacement l'instabilité des flux de capitaux et de garantir une liquidité suffisante pour offrir un appui opportun aux pays touchés par les crises. Il est également prioritaire de créer des systèmes de protection sociale qui puissent être utilisés en cas de crise financière.

Le début du millénaire est également marqué par de nouvelles préoccupations et de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité. La prolifération et le trafic illégal d'armes légères comptent au nombre de ces préoccupations. Le commerce illégal d'armes a atteint des proportions inadmissibles, et a des effets encore plus dévastateurs que ceux produits par les armes de des-

truction massive. Malgré cela, la communauté internationale n'accorde pas à ce grave problème l'attention et le degré de priorité qu'il mérite. Il faut prendre d'urgence des mesures efficaces pour éliminer totalement ce commerce illicite.

Les pays touchés par ce phénomène ne peuvent continuer d'être exposés aux activités criminelles des réseaux de trafiquants d'armes qui, profitant de l'absence de mécanismes de surveillance et de supervision, causent un dommage irréparable à nos sociétés. Les gouvernements ont la responsabilité politique et morale d'agir avec détermination contre l'exportation illicite d'armes, et d'appliquer pleinement la loi aux marchands de la mort et de la violence qui tirent profit de ce commerce néfaste. Mon pays, la Colombie, a payé un lourd tribut en vies humaines du fait de cette activité délictueuse.

Les pays exportateurs d'armes légères doivent établir des contrôles sur les intermédiaires et s'abstenir d'autoriser des ventes s'il y a un risque d'utilisation non appropriée. Nous devons accroître la transparence et l'échange d'information sur les modalités et les voies d'acheminement de ces armes. Il est urgent de créer des mécanismes d'aide financière et technique pour que les pays touchés soient mieux à même d'établir des contrôles efficaces. Il nous incombe donc de faire en sorte que la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2001, aboutisse à des engagements concrets et à des actions efficaces.

Par ailleurs, le problème mondial des drogues illicites reste l'une des menaces les plus graves de notre temps. C'est l'une des causes de la violence et de la corruption, de la désintégration économique et de l'appauvrissement, de la dégradation des structures sociales et de l'instabilité des démocraties. Il provoque également des catastrophes écologiques inquiétantes.

Aucune nation n'a subi plus tragiquement les conséquences de ce problème mondial que la Colombie. Tous les jours, des Colombiens sont victimes de l'action de groupes qui opèrent en marge de la légalité, dont les activités sont financées par des ressources provenant du trafic de drogues. Aujourd'hui, alors que tous nos efforts convergent pour combattre ce fléau, nous avons besoin d'un appui plus large et d'une solidarité plus efficace de la part de la communauté internationale.

Ce n'est qu'en acceptant et en appliquant à la lettre le principe de la responsabilité partagée que l'humanité pourra se libérer du fléau des drogues illicites. Nous n'en demandons pas plus. Nous devons tous assumer notre part de responsabilité pour éliminer cette activité illégale de la surface de la terre.

La Colombie déploie des efforts considérables pour progresser sur la voie du règlement de son conflit interne. Il s'agit là d'un objectif essentiel auquel nous ne devons jamais renoncer. Nous savons que l'édification de la paix prend du temps mais nous avançons pas à pas. Au milieu des difficultés que nous connaissons actuellement en Colombie, et malgré la dureté du conflit actuel, nous avons progressé pour ce qui est d'établir la confiance dans le dialogue, dans l'examen des questions à l'ordre du jour et dans la participation de la société civile. Nous savons pertinemment que pour parvenir à la paix, il importe de mener des actions concrètes dans les domaines économique et social pour donner un contenu réel et permanent à ces efforts.

Plusieurs pays se sont associés à ce processus à la demande du Gouvernement colombien. Aujourd'hui, la paix en Colombie est importante pour le monde entier. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle réaffirme sa solidarité et qu'elle apporte son concours matériel à notre processus de paix.

L'un des faits les plus marquants de ces 20 dernières années a été l'engagement de plus en plus répandu à respecter les droits de l'homme. Nous avons progressé dans la définition des droits économiques et sociaux en tant que compléments inséparables des droits « classiques » et des libertés individuelles. Les objections qui nous empêchaient de proclamer la valeur et la pertinence universelles des droits humains se sont peu à peu dissipées et les États ont accepté d'assumer la responsabilité qui leur incombe d'assurer le respect de ces droits.

Ces dernières années, les conflits civils sont devenus les principales expressions de la violence. Le droit international humanitaire est donc essentiel pour remédier aux conséquences de ces affrontements. Son application suppose toutefois qu'il y ait un accord sur des règles minimales de respect de la population civile et des intérêts des États. Il est essentiel que le droit humanitaire – ses postulats, ses normes et ses mécanismes – soit également respecté par toutes les parties à un conflit.

Les mouvements de personnes, y compris les flux de réfugiés ou d'immigrés, doivent être considérés comme une question prioritaire. Ces personnes sont protégées par un ensemble précis de droits fondamentaux. Dans un monde qui encourage la libre circulation des capitaux et des marchandises, il est inacceptable que l'on continue d'imposer des restrictions injustifiées à la circulation des personnes.

La solution des problèmes concrets qui figurent à l'ordre du jour mondial passe nécessairement par une action concertée et multilatérale, ce à quoi la Colombie a toujours souscrit et continuera de souscrire avec conviction. Nous estimons que cette action multilatérale doit être complétée par des initiatives régionales et bilatérales concordantes qui visent à réduire les distances et les déséquilibres. En d'autres termes, il s'agit d'un multilatéralisme qui peut servir de moyen de rapprochement, de solidarité et de responsabilité partagée; des notions sur lesquelles devra s'édifier la structure d'ensemble de l'ordre international contemporain.

Nos peuples, au nom desquels a été élaborée la Charte des Nations Unies, aspirent à voir comment la réalisation des objectifs et des actions de l'ONU peut répondre à leurs espoirs et de leurs aspirations. Même si nous sommes encore loin de cet objectif, il convient néanmoins de souligner les progrès accomplis. L'immobilisme n'est pas de mise ici à l'ONU. L'Assemblée doit adopter des décisions pour relancer le processus de réforme de l'ONU sur des bases réalistes, mais sans retarder encore les mesures qui doivent être mises en oeuvre de toute urgence. Il existe beaucoup d'initiatives qui peuvent se concrétiser sans qu'il soit nécessaire d'amender la Charte. Tout ce qu'il faut, c'est une volonté solidaire et une décision politique opportune.

L'Organisation des Nations Unies représente la conscience universelle qui exige que l'on accorde une plus grande priorité à la satisfaction des besoins des pays pauvres. Il est urgent de mettre au point des stratégies en vue de mobiliser des ressources pour éliminer les causes du sous-développement. L'écart qui se creuse entre la prospérité des nantis et la pauvreté de ceux qui sont restés à l'écart du progrès nous interpelle et nous oblige à traduire nos paroles en actes.

Nous apprécions à cet égard le rôle croissant joué par les organisations non gouvernementales dont les activités devront s'accompagner d'une définition appropriée de leurs responsabilités. Par ailleurs, les so-

ciétés transnationales qui assument une fonction importante dans l'économie mondiale, devraient envisager sérieusement de s'associer à ceux qui apportent leur concours financier à l'Organisation qui a besoin de toute urgence de nouvelles ressources. Ces fonds pourraient être affectés aux activités de lutte contre la pauvreté menées par l'ONU.

La réforme du Conseil de sécurité continue d'être le principal résultat que nous attendons de l'ajustement souhaité des institutions politiques multilatérales. Cependant, nous devons adopter à cet égard une démarche progressive, ou moins maximaliste. Nous devons rechercher des formules qui permettront d'assurer une plus grande participation des pays en développement au Conseil et prendre des mesures efficaces qui favoriseront une plus grande représentativité au sein du Conseil, à condition que cela ne constitue pas un privilège mais bien plutôt une responsabilité. Une représentation régionale plus large, l'application de restrictions à l'exercice du veto et une plus grande transparence dans le processus de prise de décisions pourraient rapprocher le Conseil de sécurité de réalités qui ne sont pas les mêmes au XXI<sup>e</sup> siècle qu'en 1945.

L'élection des nouveaux membres du Conseil aura lieu dans quelques semaines. La Colombie a reçu l'appui des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour être élue en tant que membre non permanent à cet organe important. Dès lors que notre candidature aura été approuvée par l'Assemblée générale, nous assumerons cette fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Cela nous donnera l'occasion de réaffirmer la confiance de notre pays dans le multilatéralisme et notre attachement inconditionnel aux normes et aux principes du droit international. Nous pourrions également réaffirmer notre conviction que le règlement pacifique et négocié des différends et le respect du droit international humanitaire par toutes les parties à un conflit sont essentiels pour donner un fondement solide et durable à la paix et la sécurité. De même nous encouragerons un meilleur fonctionnement du Conseil, notamment pour ce qui est de dispenser des informations et de tenir des consultations avec les États qui ne sont pas membres de cet organe, et nous encouragerons des relations plus permanentes et plus étroites avec l'Assemblée générale, en tant qu'organe suprême de l'Organisation.

Jamais auparavant, l'humanité n'avait eu la possibilité qu'elle a aujourd'hui, à l'orée du nouveau millénaire, de progresser de manière soutenue sur la voie de la paix, du progrès et de la stabilité internationale.

C'est une occasion qui est offerte aux dirigeants du monde de faire un pas politique décisif dans cette direction. Donnons à nos peuples un nouvel espoir que le changement au cours de ce nouveau millénaire ne sera pas seulement un changement chronologique mais qu'il préludera également à des réelles transformations politiques et sociales. C'est ainsi seulement que les générations futures reconnaîtront que nous avons eu le courage d'assumer nos obligations avec responsabilité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Nous venons d'entendre le dernier orateur pour le débat général de ce matin.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à ce stade?

Je ne vois personne.

*La séance est levée à 18 h 40.*